

## Réhabilitation partielle du Site – Bâtiment D

### CMA FORMATION de Boulazac (24)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MAITRE D'OUVRAGE :</b><br><b>CMAR Nouvelle Aquitaine</b><br>46 Rue Général de Larminat 33000 Bordeaux<br><br>Directeur Régional adjoint DRAG<br>Pascal Destandau<br>pascal.destandau@cma-nouvelleaquitaine.fr                                                                                                                                                   | <b>Service Patrimoine</b><br>Régis Brunet<br>regis.brunet@cma-nouvelleaquitaine.fr<br><br>Service Patrimoine<br>Hervé Volatron<br>herve.volatron@cma-nouvelleaquitaine.fr                                                                                                        |
| <b>MAITRE D'OUVRAGE :</b><br><b>CMA Formation de Boulazac</b><br>16 avenue Henry Deluc 24750 Boulazac<br><br>Intendant du CFA - David Leygues<br>Tel : 05 53 02 44 70 – 07 87 84 99 64<br>e-mail : david.leygues@cma-nouvelleaquitaine.fr<br><br>Agent technique du CFA – Vincent Marty<br>Tel : 06 77 85 89 24<br>e-mail : vincent.marty@cma-nouvelleaquitaine.fr | <b>AMO :</b><br><b>SEM47</b><br>6 Bis Bd Scaliger, 47000 Agen<br><br>Chargé d'opération – Cédryc Lachaud<br>Tel : 05 53 77 02 23 – 07 86 70 54 48<br>e-mail : c.lachaud@sem47.fr<br><br><b>Administratif</b> – Samira Mehaj<br>Tel : 05 53 77 02 23<br>e-mail : s.mehaj@sem47.fr |
| <b>ARCHITECTE MANDATAIRE :</b><br><b>GADRAT architectures &amp; associée</b><br>2, rue des trois conils 33000 Bordeaux<br>Tel : 09 75 78 11 55<br>e-mail : julien@gadrat-architectures.com                                                                                                                                                                         | <b>CUISINE COLLECTIVE :</b><br><b>CUISINORME CRITAIR</b><br>21, rue Chanzy 33 110 Le Bouscat<br>Tel : 05 56 50 27 64<br>e-mail : contact@cuisinorme.com                                                                                                                          |
| <b>BET STRUCTURE ACIER - FLUIDES</b><br><b>INTECH</b><br>BP 124 Marsac sur l'Isle 24051 Périgueux<br>Tel : 05 53 5457 09<br>e-mail : etudes@beintech.fr                                                                                                                                                                                                            | <b>COORDINATION OPC :</b><br><b>SEPIBAT</b><br>1, place André Maurois - 24000 Périgueux<br>Tel : 05 53 54 37 47 - 06 08 25 55 88<br>e-mail : contact@sepibat24.fr                                                                                                                |
| <b>BUREAU DE CONTROLE :</b><br><b>APAVE SUD EUROPE</b><br>Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux<br>Tel : 05 56 77 27 06<br>e-mail : jonathan.leymarie@apave.com                                                                                                                                                                                            | <b>COORDONATEUR SPS :</b><br><b>APAVE SUD EUROPE</b><br>Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux<br>Tel : 05 56 77 27 06<br>e-mail : eric.pinglot@apave.com                                                                                                                 |

### **CCTP - Lot 01 - Démolition / Gros œuvre / VRD**

|                    |                  |                                   |        |          |   |   |
|--------------------|------------------|-----------------------------------|--------|----------|---|---|
| PHASE : <b>DCE</b> | Date : Juin 2026 |                                   | Indice |          |   |   |
|                    |                  |                                   | A      | <b>B</b> | C | D |
|                    |                  |                                   | E      | F        | G | H |
|                    |                  |                                   |        |          |   |   |
| Date               | Indice           | Modifications                     |        |          |   |   |
| 01/07/2026         | B                | Prise en compte des remarques MOA |        |          |   |   |
|                    |                  |                                   |        |          |   |   |
|                    |                  |                                   |        |          |   |   |

# TABLE DES MATIERES

|       |                                                    |    |
|-------|----------------------------------------------------|----|
| [01]  | GENERALITES .....                                  | 7  |
| 1.1   | OBJET DU PRESENT CCTP .....                        | 7  |
| 1.2   | LOCALISATION PROJET .....                          | 7  |
| [02]  | DESCRIPTION DU PROJET .....                        | 8  |
| 2.1   | NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS .....            | 8  |
| 2.1   | DEFINITION DU PROGRAMME .....                      | 8  |
| 2.2   | ÉTUDES TECHNIQUES .....                            | 8  |
| 2.3   | PLANS D'EXECUTIONS BETON .....                     | 8  |
| 2.4   | PHASAGE DE L'OPERATION .....                       | 8  |
| 2.5   | LISTE DES PLANS JOINTS AU DOSSIER .....            | 8  |
| 2.6   | COMPOSITION DU PRESENT LOT .....                   | 9  |
| 2.7   | GENERALITES .....                                  | 9  |
| 2.7.1 | Mémoire technique .....                            | 9  |
| 2.7.2 | Connaissance des lieux .....                       | 10 |
| 2.7.3 | Connaissance du projet .....                       | 10 |
| 2.7.4 | Documents à fournir par l'entreprise .....         | 10 |
| 2.8   | INSTALLATIONS DE CHANTIER .....                    | 11 |
| 2.8.1 | Installation de chantier .....                     | 11 |
| 2.8.2 | Base de vie .....                                  | 11 |
| 2.8.3 | Panneau de chantier .....                          | 11 |
| 2.8.4 | Clôtures de chantier .....                         | 11 |
| 2.8.5 | Bennes de tri .....                                | 11 |
| 2.8.6 | Compte prorata .....                               | 12 |
| 2.8.7 | Constats des lieux - D.I.C.T. - Implantation ..... | 12 |
|       | /2.8.7.1 Constat des lieux .....                   | 12 |
|       | /2.8.7.2 D.I.C.T. ....                             | 12 |
|       | /2.8.7.3 Implantation .....                        | 12 |
| 2.9   | MESURES DE SECURITE .....                          | 12 |
| 2.10  | EN FIN DE CHANTIER .....                           | 13 |
| [03]  | PRESCRIPTIONS - GROS ŒUVRE .....                   | 14 |
| 3.1   | TRAVAUX DE DECONSTRUCTION .....                    | 14 |
| 3.1.1 | Gestion des Déchets .....                          | 14 |

|          |                                        |    |
|----------|----------------------------------------|----|
| 3.1.2    | Classification des Déchets.....        | 14 |
| 3.1.3    | Protection des ouvrages .....          | 15 |
| 3.1.4    | Nuisances dues au Chantier.....        | 16 |
| /3.1.4.1 | Poussières.....                        | 16 |
| /3.1.4.2 | Bruit .....                            | 16 |
| 3.1.5    | Accès chantier .....                   | 16 |
| 3.1.6    | PPSPS .....                            | 17 |
| 3.1.7    | Responsabilité .....                   | 17 |
| 3.2      | TRAVAUX DE GROS ŒUVRE .....            | 17 |
| 3.2.1    | Documents techniques et normes.....    | 17 |
| 3.2.2    | Tolérances et États de Surfaces .....  | 18 |
| 3.2.3    | Étaisements .....                      | 18 |
| 3.2.4    | Échafaudages intérieurs .....          | 18 |
| 3.2.5    | Caractéristiques des matériaux .....   | 19 |
| 3.2.6    | Béton prêt à l'emploi.....             | 19 |
| 3.2.7    | Coffrages .....                        | 19 |
| 3.2.8    | Échantillons - Essais.....             | 19 |
| 3.2.9    | Températures.....                      | 19 |
| 3.2.10   | Finition du Béton .....                | 20 |
| [04]     | TRAVAUX DE VRD .....                   | 21 |
| 4.1      | DEPOSES, DEMOLITION .....              | 21 |
| 4.1.1    | Dépose du mobilier urbain.....         | 21 |
| 4.1.1    | Déposes de l'aménagement du sol.....   | 21 |
| 4.1.2    | Démolition des bordures béton .....    | 22 |
| 4.1.3    | Décapages terres végétales .....       | 22 |
| 4.1.4    | Sciage et décroulage de l'enrobé ..... | 22 |
| 4.2      | RESEAUX D'ALIMENTATIONS .....          | 22 |
| 4.2.1    | Dévoisement des réseaux.....           | 22 |
| /4.2.1.1 | Eau Potable.....                       | 23 |
| /4.2.1.2 | Electricité.....                       | 23 |
| /4.2.1.3 | Télécommunications .....               | 23 |
| /4.2.1.4 | Gaz.....                               | 24 |
| 4.3      | ASSAINISSEMENT.....                    | 24 |
| 4.3.1    | Rappel et Généralités .....            | 24 |
| 4.3.2    | Regard de visite existant.....         | 24 |

|          |                                                     |    |
|----------|-----------------------------------------------------|----|
| 4.3.3    | Eaux Pluviales .....                                | 25 |
| /4.3.3.1 | Tranchées EP .....                                  | 25 |
| /4.3.3.2 | Canalisations PVC pour EP.....                      | 25 |
| /4.3.3.3 | Regards carrés à tampon béton EP : .....            | 25 |
| /4.3.3.4 | Regards de Visite EP.....                           | 25 |
| /4.3.3.5 | Raccordement sur existant.....                      | 26 |
| 4.3.4    | Eaux Résiduaire .....                               | 26 |
| /4.3.4.1 | Tranchées EU.....                                   | 26 |
| /4.3.4.2 | Canalisations PVC pour EU .....                     | 27 |
| /4.3.4.3 | Boîtes de branchement EU .....                      | 27 |
| /4.3.4.4 | Regard de visite EU .....                           | 27 |
| 4.3.5    | Dévoiements des réseaux existants .....             | 28 |
| /4.3.5.1 | Démolition eaux usées et vannes .....               | 28 |
| /4.3.5.2 | Eaux pluviales .....                                | 29 |
| /4.3.5.3 | Eau – AEP.....                                      | 29 |
| /4.3.5.4 | Gaz.....                                            | 29 |
| 4.4      | AMENAGEMENTS DIVERS.....                            | 29 |
| 4.4.1    | Caniveaux à grilles PMR.....                        | 29 |
| 4.4.2    | Résine colorée peinte sur l'enrobé du Parvis.....   | 30 |
| 4.5      | REMISE EN ETAT DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS.....     | 30 |
| [05]     | DESCRIPTION DES DEMOLITIONS .....                   | 31 |
| 5.1      | TRAVAUX DE CURAGE .....                             | 31 |
| 5.1.1    | Dépose brise-soleil des façades.....                | 32 |
| 5.1.2    | Dépose des menuiseries extérieures.....             | 32 |
| 5.1.3    | Dépose des menuiseries intérieures .....            | 32 |
| 5.1.4    | Dépose des cloisons/encoffrements .....             | 32 |
| 5.1.5    | Dépose des faux plafonds démontables.....           | 33 |
| 5.1.6    | Dépose des faux plafonds non démontables .....      | 33 |
| 5.1.7    | Dépose des plinthes.....                            | 33 |
| 5.1.8    | Dépose des faïences.....                            | 33 |
| 5.1.9    | Dépose des éléments fixés aux murs .....            | 33 |
| 5.1.10   | Dépose du four existant.....                        | 34 |
| [06]     | TRAVAUX DE GROS ŒUVRE.....                          | 35 |
| 6.1      | EXTENSION et AUVENT – Fondations, plancher bas..... | 35 |
| 6.1.1    | Préparation de la plateforme calcaire .....         | 35 |

|        |                                                                                  |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.1.2  | Terrassement pour support de l'auvent.....                                       | 35 |
| 6.1.3  | Fouilles en rigoles pour semelles filantes.....                                  | 35 |
| 6.1.4  | Fouilles en trous pour semelles isolées.....                                     | 35 |
| 6.1.5  | Evacuation des terres excédentaires.....                                         | 35 |
| 6.1.6  | Béton de propreté et gros béton.....                                             | 36 |
| 6.1.7  | Semelles filantes BA.....                                                        | 36 |
| 6.1.8  | Semelles isolées BA .....                                                        | 36 |
| 6.1.9  | Soubassement BA en bloc-à-bancher .....                                          | 36 |
| 6.1.10 | Consoles et équilibre BA .....                                                   | 36 |
| 6.1.11 | Longrines BA.....                                                                | 37 |
| 6.1.12 | Réhausse BA – Surbot support de la charpente bois.....                           | 37 |
| 6.1.13 | Enduit hydrofuge et imperméabilisant.....                                        | 37 |
| 6.1.14 | Adaptation du drain périphérique .....                                           | 38 |
| 6.1.15 | Remblais périphériques.....                                                      | 38 |
| 6.1.16 | Traitement anti-termite.....                                                     | 38 |
| 6.1.17 | Réseaux sous dallage .....                                                       | 38 |
| 6.1.18 | Film polyane sur lit de sable.....                                               | 39 |
| 6.1.19 | Isolant incompressible sous dallage.....                                         | 39 |
| 6.1.20 | Isolant auto-protégé vertical sur le soubassement – finition enduit.....         | 39 |
| 6.1.21 | Dallage en BA – épaisseur 15cm.....                                              | 39 |
| 6.1.22 | Dalle portée 20cm .....                                                          | 40 |
| 6.1.23 | Porte-à-faux de la dalle portée 20cm .....                                       | 40 |
| 6.1.24 | Joints de dilatation .....                                                       | 40 |
| 6.1.25 | Seuil béton avec ou sans débord.....                                             | 40 |
| 6.2    | BÂTIMENT D.....                                                                  | 40 |
| 6.2.1  | Saignées en sols – passage réseaux.....                                          | 40 |
| 6.2.2  | Pose de syphon de sol .....                                                      | 41 |
| 6.2.3  | Décaissé pour la chambre froide dans le dallage existant .....                   | 41 |
| 6.2.4  | Décaissé pour douche dans le dallage existant .....                              | 41 |
| 6.2.5  | Démolition et reconstruction localisée du dallage pour nouvelles surcharges..... | 42 |
| 6.2.6  | Rebouchage des percements existants désaffectés.....                             | 42 |
| 6.2.7  | Obturation des anciennes ouvertures.....                                         | 42 |
| 6.2.8  | Démolition et recréation partielle du dallage existant.....                      | 42 |
| 6.2.9  | Création passage intérieur.....                                                  | 43 |
| 6.2.10 | Création de circulation intérieure .....                                         | 43 |

|        |                                                           |    |
|--------|-----------------------------------------------------------|----|
| 6.2.11 | Modification d'un passage intérieur .....                 | 43 |
| 6.2.12 | Modification d'ouvertures extérieures du RdC.....         | 44 |
| 6.2.13 | Modification d'ouverture extérieure du R+1.....           | 44 |
| 6.2.14 | Percements verticaux et horizontaux dans existant.....    | 44 |
| 6.2.15 | Intégration du coffret Gaz dans la façade existante ..... | 44 |
| [07]   | REMISE EN ETAT DES LIEUX .....                            | 46 |
| 7.1    | REPLIEMENT .....                                          | 46 |
| 7.2    | NETTOYAGE EXTERIEUR.....                                  | 46 |

## [01] GENERALITES

### 1.1 OBJET DU PRESENT CCTP

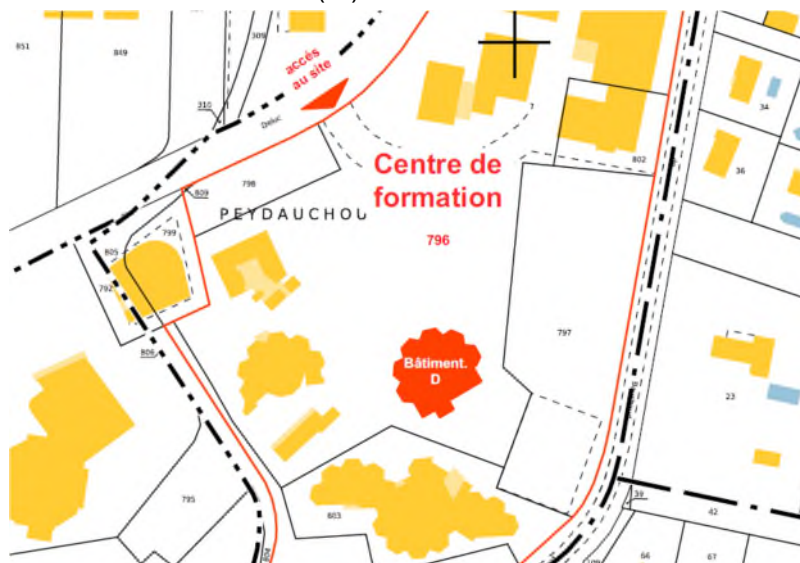
Le présent CCTP a pour objet :

- De définir les prescriptions et spécifications techniques détaillées
- De définir le mode de présentation de l'offre
- De définir la présentation et le contenu des offres de prix

### 1.2 LOCALISATION PROJET

Le site du présent projet est situé sur le site du CMA Formation BOULAZAC. (24)

16 Av. Henri Deluc  
24750 Boulazac Isle Manoire



Bâtiments concernés par les travaux du lot 01 :

Vues aériennes

- Bâtiment D



Façades avant



Façade arrière

## [02] DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS

Les travaux définis au stade DCE du présent programme concernent le lot 01 Démolition - Gros œuvre-- VRD.

### 2.1 DEFINITION DU PROGRAMME

Les travaux définis au stade « DCE » du présent programme concernent le lot 01 DEMOLITION / GROS ŒUVRE pour les travaux de réfection des toitures du bâtiment D pour le CMA FORMATION de Boulazac (24).

Le présent CCTP ne peut être dissocié de l'ensemble des pièces administratives (CCAP, CCAG), plans et détails divers joints au présent dossier.

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans, mais il n'a pas de caractère limitatif.

Il est rappelé que **seul le présent CCTP est contractuel** et que le quantitatif éventuellement joint au dossier de consultation, n'est fourni que dans le seul but de faciliter la remise de l'offre de l'entreprise. En conséquence nous conseillons vivement à l'entreprise de **prendre connaissance de l'intégralité du présent CCTP** qui sera l'unique document de référence lors d'une éventuelle contestation de l'entreprise, du Maître d'œuvre ou du Maître d'Ouvrage.

### 2.2 ÉTUDES TECHNIQUES

Elles ont été réalisées suivant une mission normalisée de base au sens de la loi M.O.P. du 12 juillet 1985 et de son décret d'application N° 93-1268 du 29 novembre 1993, **sans études d'exécution** par le Cabinet INTECH 06 boulevard de Saltgourde 24430 Marsac sur l'Isle, téléphone : 05-53-54-57-09.

Les renseignements techniques concernant le présent dossier seront remis selon les modalités précisées dans le règlement de consultation.

Les plans d'exécution restent à la charge de l'entreprise qui devra se charger leur réalisation.

### 2.3 PLANS D'EXECUTIONS BETON

Selon stipulations du CCAP, les études techniques et les plans d'exécution seront à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur aura toujours à sa charge l'établissement des plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier.

Les plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier devront faire apparaître tous les détails et points particuliers de l'exécution que le maître d'œuvre jugera utile à la bonne marche du chantier.

L'entrepreneur du présent lot aura à effectuer le collationnement et la synthèse des plans de réservation.

Ces pièces seront à remettre au maître d'œuvre en 3 exemplaires + 1 exemplaire reproductible.

### 2.4 PHASAGE DE L'OPERATION

Les travaux seront réalisés en 1 phase.

### 2.5 LISTE DES PLANS JOINTS AU DOSSIER

Ils se trouvent dans le dossier du lot 04 Chauffage Ventilation Climatisation.

En précisant toutefois, que l'ensemble des documents des lot 02, 03 et 04 constituent avec les éléments de l'architecte la totalité des plans se trouvant dû au titre de la Maîtrise d'Œuvre. Tous les plans complémentaires devront être établis et produits par l'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux.

## 2.6 COMPOSITION DU PRESENT LOT

- Installations de chantier ou base de vie dans locaux existants pour la durée de l'intégralité des travaux.  
Y compris l'entretien journalier et les constats des lieux en début et fin de chantier.
- Travaux VRD – adaptation des réseaux, dévoiement
  - o Dépose mobilier urbain
  - o Dévoiement des réseaux sous l'emprise des ouvrages à bâtir
  - o Démolition et dépose de l'aménagement nécessaire aux ouvrages à bâtir
  - o Traiter les évacuations et les connecter aux réseaux existants
  - o Réfection des aménagements proche du projet
- Travaux extérieur – création d'un plateau BA support de la charpente bois / métal (au lot 02) pour l'extension et l'auvent
  - o Décaissement et fouilles pour fondations
  - o Semelles de fondations et soubassement rigidifié
  - o Dallage sur extension, dalle portée sur l'auvent
- Travaux intérieurs
  - o Démolition, curage non structurel
  - o Création, modification d'ouvertures (intérieur et extérieur)
  - o Modification apportée au plancher bas du RDC et reprise
  - o Modification du dallage (Renforcement, décaissement)
- Repliement des Installations et nettoyage en fin de Chantier.
- Libération des locaux de la base de vie avec remise en état des lieux selon constat des lieux

Tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages faisant l'objet du présent lot, même les travaux non spécialement décrits seront implicitement compris dans les prix unitaires pour respecter le caractère forfaitaire de la proposition et doivent être :

- Prévues par l'entrepreneur
- Exécutés conformément aux règles de l'art
- Chiffrés dans la proposition forfaitaire

Sont compris également tous les ouvrages devant concourir à la réalisation des installations tels que : travaux de serrurerie relatifs aux tableaux et armoires et aux fourreaux de protection, consoles, supports, dalles perforées, pattes, etc.

L'entrepreneur est tenu de se conformer aux exigences des règlements publics pour ses installations, qui ne pourront être réceptionnées qu'autant qu'il sera justifié d'un quitus administratif et technique, toutes sujétions relevant de ces impératifs étant implicitement prévues dans le forfait soumissionné.

En tout état de cause, il appartient à l'entrepreneur adjudicataire du présent Lot de délivrer une installation conforme aux normes en vigueur et suivant les règles de l'art. Ce dernier, après sa remise de prix, ne pourra se prévaloir d'erreurs ou omissions qui entraîneraient une plus-value à son offre initiale. Son offre de prix est réputée contenir un ouvrage respectant les normes et règles en vigueur actuellement.

## 2.7 GENERALITES

### 2.7.1 Mémoire technique

L'offre de prix de l'entreprise doit obligatoirement être accompagnée d'un mémoire technique complet qui précisera la méthodologie des travaux, la totalité des matériaux mis en œuvre.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la qualité de ses choix et propositions techniques. Le mémoire technique fournis avec l'offre de l'entreprise influe directement sur la notation et le jugement de l'offre au travers des critères de pondération

définis dans le règlement de consultation. La seule recherche du critère économique au détriment du choix qualitatif est à éviter.

L'entreprise veillera à préciser de manière détaillée sa gestion des traitements des déchets, en indiquant les filières d'évacuation envisagées.

### 2.7.2 Connaissance des lieux

L'entrepreneur, avant de remettre son offre, reconnaît s'être rendu sur place, avoir pris connaissance (complète et entière) des lieux, des abords, de l'importance des prestations, de la topographie et avoir sollicité le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage pour tous renseignements complémentaires afin de prendre toutes ses dispositions particulières pour le bon déroulement du chantier.

L'entreprise titulaire du marché pourra se constituer son propre cliché photographique concernant l'état des lieux.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- Le site et ses sujétions propres (difficultés d'accès, sens de circulation...)
- La nature de la construction à démolir et celles à conserver
- Les contraintes relatives aux propriétés voisines et tout particulièrement en ce qui concerne les nuisances vibratoires et acoustiques
- Les modalités d'accès par la voirie existante
- Les possibilités de circulation et de stationnement
- Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public
- Le maintien de certains réseaux qui doivent rester en service
- L'état des existants et leurs principes constructifs
- La nature des matériaux constituant les existants
- La nature et la constitution des structures porteuses
- La nature et la constitution des planchers et leur flexibilité

L'entreprise titulaire du présent lot devra également prendre connaissance des zones du bâtiment riveraines à la zone travaux qui seront en activité lors de l'exécution du chantier.

Aucune plus-value ne sera consentie pour la méconnaissance des conditions d'accès, difficulté pour implanter les grues, problèmes de stationnement, contraintes d'horaires...etc. L'entrepreneur, avant de remettre son offre, reconnaît avoir pris connaissance (complète et entière) des lieux, des abords, de l'importance des prestations, de la topographie et avoir sollicité le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage pour tous renseignements complémentaires.

Aucune plus-value ne sera consentie pour la méconnaissance des conditions d'accès, difficulté pour implanter les grues, problèmes de stationnement, contraintes d'horaires...etc.

### 2.7.3 Connaissance du projet

Afin de cerner parfaitement son prix, l'entrepreneur devra prendre connaissance du contenu des autres lots.

Toutes anomalies ou manque de précision sur les limites de prestations entre les CCTP des différents groupes de lots devront être signalés au maître d'œuvre lors de la remise de la proposition de l'Entreprise.

L'Entreprise ne pourra pas, en cours de travaux, justifier une quelconque plus-value découlant d'une mauvaise lecture des CCTP des autres lots.

Toutes les prestations se rapportant aux travaux de structure et maçonneries sont réputées dues au titre du présent lot.

L'entrepreneur sera réputé avoir inclus dans son offre tous travaux d'adaptation et de parachèvement permettant de livrer son ouvrage définitivement terminé et propre à remplir sa fonction.

L'Entrepreneur devra vérifier en consultant les plans d'équipement technique qu'il n'a oublié aucun socle, caniveaux, et aucune sortie toiture dans son chiffrage.

### 2.7.4 Documents à fournir par l'entreprise

L'entreprise du présent lot établira, en accord avec le maître d'ouvrage, un plan des installations du chantier.

Un planning d'exécution est joint au présent dossier. Avant tout démarrage des travaux, ce dernier sera approuvé et signé par l'entrepreneur du présent lot.

En fin de chantier, chaque entreprise devra fournir son dossier des ouvrages exécutés : plans de réseaux, notices techniques, PV bordereaux et certificats..., Le nombre d'exemplaires sera défini par le maître d'œuvre.

## 2.8 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Elle devra prévoir dans son chiffrage ses besoins en moyens de levage, aires de stockage, circulation etc...

Prévoir les dépenses nécessaires à l'emprise de l'installation, en y intégrant la remise en état du site de l'installation. Précisez si ce poste est inclus au chapitre remise en état ou en complément de ce chapitre.

### 2.8.1 Installation de chantier

Pour des raisons d'organisation et de phasage de chantier les installations propres au présent lot devront être déplacées autant de fois que nécessaire à la demande du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage sans générer de frais supplémentaires.

### 2.8.2 Base de vie

L'entreprise du présent lot devra la préparation des locaux mis à disposition des entreprises comme base de vie, ceci pour la durée totale des travaux, avec entretien journalier et libération de ces locaux à la réception définitive du chantier. Compris Les réparations éventuelles par suite de leur usage, éléments établis avec les constats des lieux en début et fin de travaux réalisé par vos soins.

Ces installations doivent être conformes à la réglementation en vigueur du code du travail. Elles comprendront (liste non exhaustive, se référer au PGCSPS) :

- Bureau de chantier compris tel, armoire, chaise, tables etc...
- Sanitaires,
- Vestiaires,
- Réfectoire,
- Etc.

### 2.8.3 Panneau de chantier

L'entreprise du présent lot devra la fourniture, la pose et la dépose à la réception définitive des travaux :

- Panneau de chantier publicitaire réglementaire sur chevrons compris plots

### 2.8.4 Clôtures de chantier

L'entreprise du présent lot devra la fourniture, la pose avant toute intervention et la dépose à la réception définitive des travaux de :

- Clôtures de chantier de type panneaux opaques sur plots béton, condamnant efficacement le chantier. Compris jambages de force sur plots.
- Les panneaux avec mention "chantier interdit au public" tous les 20 m maximum
- Toutes les signalisations nécessaires de jour comme de nuit seront fixées sur ces clôtures (signalisation routière et de chantier).
- Portail de 4m de large et de même constitution que les clôtures

### 2.8.5 Bennes de tri

L'entreprise devra la fourniture des bennes de tri pour les mettre à disposition de tous les lots, en incluant la rotation des bennes pour leur évacuation régulière vers les sites agréés.

## 2.8.6 Compte prorata

Le compte prorata sera géré par l'entreprise de Gros-œuvre, assisté de deux entreprises du second œuvre.

Les frais seront répartis suivant la norme en vigueur. Les dépenses seront présentées tous les mois au maître d'œuvre.

Il aura à sa charge :

- Les consommations d'eau et d'électricité, téléphone,
- Les compteurs forains,
- Les bennes pour évacuation des gravats et autres déchets,  
Chaque entreprise devra trier ses propres déchets en les déposant dans les bennes appropriées,
- La sécurité, le nettoyage général du chantier et de ses abords, et l'entretien journalier des locaux de la base de vie
- La fourniture de 1 dossier marchés complets,
- La remise en état des voiries et trottoirs
- Jeux de clés chantier pour chaque entreprise
- Ne seront pas imputés au compte prorata les vols, casses et autres détériorations qui devront être pris en charge individuellement par chaque entreprise.
- Les branchements nécessaires eau, d'électricité, télécommunication depuis les réseaux existants avec comptage individuel au chantier, seront pris en charge par l'entrepreneur.

## 2.8.7 Constats des lieux - D.I.C.T. - Implantation

### /2.8.7.1 Constat des lieux

L'entreprise du présent lot devra prévoir dans son chiffrage un ou plusieurs constats des lieux établis par huissier avec photos à l'appui y compris les toitures terrasses.

Ce constat sera réalisé en présence de l'entreprise, du maître d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de l'établissement.

Il devra être signé par toutes les parties, sera réalisé avant démarrage des travaux et concernera le bâtiment existant et la voirie.

Localisation des constats des lieux :

- Locaux de la base de vie (avec nouveau à la réception des travaux)
- Bâtiments D avec ses abords en fonction de l'emprise de l'installation de chantier

### /2.8.7.2 D.I.C.T.

L'ensemble des travaux se déroulant au cœur du site, pas de travaux sur ceux-ci en limite de celui-ci.

L'entreprise devra se munir des plans de recollement des réseaux existants et d'en tenir compte. Au cas où il n'en existerait pas, elle devra faire une reconnaissance afin de les identifier.

### /2.8.7.3 Implantation

L'entreprise du présent lot aura à sa charge l'implantation générale des ouvrages et la vérification par un géomètre.

Les implantations secondaires pourront être exécutées par l'entreprise. Les repères de base type piquetage devront être maintenus pendant toute la durée des travaux.

## 2.9 MESURES DE SECURITE

L'entreprise du présent lot devra prévoir dans son chiffrage toutes les mesures de sécurité, d'hygiène et prévention des accidents du travail durant la durée des travaux :

- La signalisation de circulation réglementaire
- La sécurisation du chantier, des voiries et des piétons et autres circulations. (Balisages etc...)

- L'entretien de la voirie existante, pendant la durée des travaux et jusqu'à réception et sa remise en état éventuelle en fin de chantier
- Toutes sujétions découlant des ordonnances de police en vigueur
- Station de nettoyage des véhicules
- Aménagements et matériels nécessaires
- Protections collectives et individuelles du personnel et divers intervenants (casques, bottes, harnais, bouchons d'oreilles etc...)
- La mise à disposition d'une pharmacie de chantier
- Dispositifs de sécurité
- Pose de filets
- Prestation conforme à la notice de sécurité SPS
- Formation du personnel sur les règles à respecter
- Protections nécessaires à d'éventuelles chutes de matériaux en dehors de la limite d'intervention et dans limite protégée
- Renforcements des structures existantes (butonnages, etc...)
- Étaisements aux normes en vigueur
- Éclairage et signalisation réglementaire des palissades et ouvrages particuliers
- Etc...

Les stocks de combustibles doivent être positionnés dans les parties accessibles et emplacements choisis de manière à éviter toutes propagations, mais inaccessible au public :

- Réserves de fuel
- Bouteilles de gaz
- Engins de chantier et camions en stationnement
- Etc...

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pourront s'ils le jugent nécessaire sanctionner l'entreprise en cas de non-respect de la réglementation.

## 2.10 EN FIN DE CHANTIER

L'entreprise du présent lot devra être présente et exécuter :

- Les opérations préalables à la réception (OPR).
- Les mises en conformité éventuelles après OPR.
- La réception des ouvrages en parfait état d'achèvement.

D'une manière générale, l'entrepreneur titulaire du présent lot doit la totalité des ouvrages de sa spécialité tels qu'ils apparaissent sur les documents graphiques de la consultation, même s'ils ne sont pas décrits dans le présent CCTP.

## [03] PRESCRIPTIONS - GROS ŒUVRE

### 3.1 TRAVAUX DE DECONSTRUCTION

Ces travaux comprendront implicitement tous travaux annexes et accessoires nécessaires pour permettre la dépose, tels que descellements, démontage de pattes ou autres accessoires de fixation, coupements, hachements, etc.

Lors de démolitions de murs et cloisons, les jonctions avec les murs et plafonds conservés devront être proprement recoupées à un nu en retrait permettant de réaliser un raccord d'enduit, le cas échéant.

Les méthodes et moyens de démolition sont laissés au choix de l'entrepreneur, qui devra les définir en fonction de la nature de l'ouvrage à démolir, de son emplacement, de son environnement et de toutes autres conditions particulières rencontrées.

Celle-ci définira également son mode de gestion des déchets. (A présenter au Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage)

L'entreprise devra de manière générale la sécurisation des modes de découpe produisant des étincelles et gouttelettes incandescentes.

Une surveillance d'une heure post-intervention sera effectuée sur les matériaux portés à température afin d'éviter tout départ de feu.

#### 3.1.1 Gestion des Déchets

L'entreprise devra le tri des déchets dans les bennes prévues pour cela et assurer l'évacuation aux décharges appropriées.

Celle-ci devra fournir les procédures et instructions décrivant les méthodes et les procédés qu'elle met en place pour assurer que :

Les déchets ne s'accumulent pas en zone

Les sacs de déchets sont sortis au fur et à mesure du travail

Le stockage temporaire sur le site se fait en toute sécurité et l'évacuation est effectuée aussitôt que possible

Le transport est exécuté par l'entreprise ou un prestataire dans les conditions respectant les règles applicables au transport des déchets et des matières dangereuses

L'élimination est programmée selon les modalités convenues avec un prestataire agréé, avec notamment une acceptation préalable

Tous les frais de transport et de mise à un centre spécialisé de traitement ou de recyclage sont à la charge de celle-ci.

L'élimination des déchets par le feu sur le chantier est strictement interdite

#### 3.1.2 Classification des Déchets

*Rappel sur les 3 types de déchets de chantier :*

- Les inertes : Terres, granulats non pollués et sans mélange, bétons, tuiles et céramiques, briques, déchets de verre, enrobés bitumineux sans goudron.
- Les Déchets Ménagers et Assimilés Bois, plastiques, métaux, produits mélangés de chantier
- Les déchets dangereux Bois traités, amiante friable, hydrocarbures

Les filières spécifiques de traitement par classe sont :

- Inertes : remblaiement de carrière ou centre d'inertes
- Déchets ménagers : centre de stockage de classe 2
- Déchets industriels : centre de stockage de classe 1
- Pierres naturelles (granit, grès, schiste, ardoise, marbre, calcaire) : Classe 3
- Chaux, silicate de calcium, laitier, béton ordinaire, utilisés ou non utilisé : Classe 3
- Matériaux minéraux de démolition (triés) : Classe 3
- Fibre ciment : Classe 3

- Amiante ciment : Classe 3
- Béton léger (cellulaire) : Classe 3
- Céramiques, terres cuites, porcelaines : Classe 3
- Terres et matériaux de terrassement non pollués : Classe 3
- Matériaux de démolition mélangés : Classe 2
- Asphaltes, bitume, (sans goudron) : Classe 3
- Produits minéraux triés de chantier de réhabilitation / démolition : Classe 3
- Gypse, plâtre et plaques de plâtre (plus laine minérale) : Classe 3
- Verre ordinaire traité (transparent, translucide, opaque, cellulaire) : Classe 3
- Verres spéciaux, traités : Classe 2
- Laine de verre, laine de roche, laine de laitier : Classe 2
- Gypse et plâtre (plus PSE, plus filasse, plus bois et aciers) : Classe 2
- Métaux : Classe 2
- Bois non traités : Classe 2
- Fibres de bois, chanvre, jute, cuirs, poils, laine, ... : Classe 2
- Moquettes, cordages, fibres en plastique : Classe 2
- Caoutchouc, plastiques, linoléums : Classe 2
- Colles, adhésifs, agents de fixation...utilisés : Classe 2
- Mastics, joints, produits d'étanchéité... : Classe 2
- Quincaillerie, serrurerie : Classe 2
- Produits mélangés de chantier de réhabilitation / démolition : Classe 2
- Rouleaux, brosses, chiffons, accessoires pour peinture...secs : Classe 2
- Rouleaux, brosses, chiffons, accessoires pour peinture...non secs : Classe 1
- Bois traités ou lamellé l collé : Classe 1
- Goudron, brais, asphalte et bitume avec goudrons (produits à base de houille) : Classe 1
- Amiante libre : Classe 1
- Colles, résines, non utilisées : Classe 1
- Pesticides, fongicides, herbicides : Classe 1
- Peinture, vernis, encre, ... : Classe 1
- Produits chimiques divers (solvants, diluants, antirouille, décapants) : Classe 1
- Emballages ayant contenu des produits dangereux : Classe 1
- Terres et matériaux de terrassement pollués : Classe 1

Palette bois, boîtes carton, film plastique, non souillés par produits dangereux Valorisation

Emballages n'ayant pas de contenu de produit dangereux Valorisation

Huiles usagées Valorisation.

### 3.1.3 Protection des ouvrages

L'entreprise devra avoir le souci constant de respecter les ouvrages conservés ou l'environnement à conserver.

Celle-ci devra prévoir dans son chiffrage toutes les précautions et mise en place de protections d'isolement pour assurer la protection des ouvrages réalisés ou existants non concernés par la zone d'intervention tel que : les bâtiments, bordures, voirie, boîte de raccordement, enrobés, aménagements extérieurs, etc. ...

Les protections seront maintenues jusqu'à la réception de travaux de curage / démolition.

Elle sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place etc....

Le type de protection (cartons, agglomérés de bois, contre-plaqués, moquettes) devra être adapté aux ouvrages protégés.

En cas d'utilisation d'outil de découpe avec eau, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour que l'eau utilisée soit recueillie avant d'avoir causé des dommages aux ouvrages et zones nobles du bâtiment, à cette fin l'Entreprise mettra en œuvre tout dispositif nécessaire pour retenir, épuiser et évacuer ces eaux.

Un bâchage pourra être installé afin d'éviter les stagnations d'eau sur les éléments horizontaux de la structure.

Les réparations ou remise en état nécessaires à la suite de fautes engendrant des détériorations seront exécutées aux frais de l'entreprise.

Aucun versement ne sera effectué à l'entreprise jusqu'à l'exécution de ces remises en état.

Toute dégradation devra être réparée dans un délai de 8 (huit) jours à dater de sa constatation, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Si l'entrepreneur ne fait pas procéder aux réparations qui lui incombent dans le délai imparti, le Maître de l'Ouvrage aura le droit de faire procéder, aux frais et risques de l'entrepreneur et par le procédé qu'il jugera convenable, aux réfections nécessaires.

### 3.1.4 Nuisances dues au Chantier

#### **Méthode de concassage des gravats interdite sur site.**

##### /3.1.4.1 Poussières

Lors des travaux de démolition curage dégageant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, etc., et par emploi d'aspirateurs si nécessaire.

Un dispositif de brumisation efficace pourra être mis en place afin de fixer d'abattre les poussières au sol.

Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.

##### /3.1.4.2 Bruit

#### **Le chantier se situe dans un centre de formation avec des bâtiments à destination d'enseignement à proximité.**

Le Maître d'Œuvre recommande à l'entreprise l'utilisation de matériel et engins récents et qui répondent aux exigences de la législation sur le bruit.

L'entreprise s'assurera que ses méthodes de démolition utilisées ne créent pas de gênes aux bâtiments avoisinants notamment envers les autres locaux en activité lors des travaux. (Assurer les moyens nécessaires)

L'entrepreneur devra veiller à ce que les bruits de chantier ne dépassent en aucun cas les limites fixées par la réglementation, et devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet.

Les travaux se dérouleront dans les plages horaires suivantes : 8h-12h et 14h-18h. Cette plage peut être étendue entre 13h-14h pour des travaux sans bruit excessif.

L'entreprise essaiera de limiter le temps d'utilisation des engins bruyants aux horaires légaux et autorisés.

Dans le cas où, par suite de conditions particulières, même les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux riverains, il pourra être demandé à l'entrepreneur de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions sont implicitement comprises dans le prix du marché de l'entrepreneur.

Il est donc demandé à l'entreprise de détailler le plus possible ses principes d'intervention sur les gros ouvrages tant en termes de mode opératoire qu'en terme de créneau d'intervention.

### 3.1.5 Accès chantier

L'entreprise du présent lot devra respecter les dispositions en matière de sécurité pour l'accès au chantier. Les photocopies, à jour, des cartes d'identité de tous les intervenants seront à fournir pour accéder au site ainsi que les papiers des véhicules pour approvisionnement. Si demande du maître d'ouvrage.

Toutes les demandes de la maîtrise d'ouvrage seront à respecter scrupuleusement : horaires, bruit, etc...

Les moyens de transport ne devront en aucun cas dégrader les voies, qui seront remis en état à la charge de l'entreprise en cas de manquement.

Durant le chantier, les abords et circulations devront être dégagés pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

### 3.1.6 PPSPS

Conformément à la réglementation (loi 93-1418 du 31.12.93) et du décret 94-1159 du 26.12.94), ce document, établi par chaque entreprise, doit être réalisé avant le début des travaux (l'entreprise dispose de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le maître d'ouvrage pour préparer son chantier et entre autres son PPSPS).

### 3.1.7 Responsabilité

L'entreprise sera et restera civilement responsable des accidents ou désordres qui viendraient à se produire dans la construction et du fait de son intervention.

L'entrepreneur doit s'assurer avant et au cours des travaux que toutes les règles de sécurité et de protection des ouvriers sont bien respectées.

Elle pourra éventuellement inclure dans son marché des frais de gardiennage si elle le juge nécessaire.

## 3.2 TRAVAUX DE GROS ŒUVRE

### 3.2.1 Documents techniques et normes

Les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes et décrets en vigueur, à savoir :

- Les règles de sécurité, éditées par le Ministère du Travail
- Le code de la construction et de l'habitation :
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP).
- Livres 1 titres 1-2-3
- Arrêtés
- Décrets
- Les règles de calculs :
  - o Eurocode 0 Base de calcul des structures
  - o Eurocode 1 Action sur les structures
  - o Eurocode 2 calcul des structures en béton
  - o Eurocode 3 calcul des structures en acier
  - o Eurocode 4 calcul des structures mixtes acier-béton
  - o Eurocode 5 calcul des structures en bois
  - o Eurocode 6 calcul des ouvrages en maçonnerie
  - o Eurocode 7 calculs géotechniques
  - o Eurocode 8 calculs des structures pour leur résistances aux séismes
  - o Eurocode 9 calculs des structures en aluminium
- Les Normes françaises homologuées (NF) et amendements pour : les ciments, les séismes, les termites, les bétons, les produits spéciaux pour béton, les aciers...etc.
- Les DTU suivants (compris amendements) :
  - o DTU 12 Terrassement pour le Bâtiment
  - o DTU 11.1 Sondage des sols de fondations
  - o DTU 13.11 Fondations superficielles
  - o DTU 14.1 Travaux de cuvelage
  - o DTU 20.1 parois et murs en maçonnerie de petits éléments
  - o DTU 20.12 Maçonnerie des toitures et d'étanchéité
  - o DTU 21 Exécution des travaux en béton
  - o DTU 22.1 travaux de murs extérieurs
  - o DTU 23.1 Murs en béton banché
  - o DTU 26.1 Enduits
  - o DTU 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
  - o DTU 27.1 Réalisation de revêtements par projection
  - o DTU 27.2 Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
  - o DTU 31.2 Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois

- o DTU 43.1 Travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie
- o DTU 51.1 Pose des parquets à clouer
- o DTU 60.11 Règles de calculs des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales
- o DTU 60.2 Canalisation en fonte
- o DTU 60.32 Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. Evacuation des eaux pluviales
- o DTU 60.33 Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié. Evacuation des eaux usées et eaux vannes

**Cette liste n'est en aucun exhaustive, il appartient à l'entreprise de se référer aux textes et règlements en vigueur à la date de remise de son offre et de prendre les dispositions pour que celle-ci soit en tous points réglementaires**

### 3.2.2 Tolérances et États de Surfaces

Les valeurs des tolérances dimensionnelles des ouvrages finis sont précisées dans les :

- Normes,
- DTU,
- Règles professionnelles.

Les Entrepreneurs devront, pour leurs ouvrages, respecter strictement ces tolérances. Dans le cas de dépassement de ces tolérances dimensionnelles, le maître d'œuvre pourra refuser l'ouvrage et exiger son remplacement.

### 3.2.3 Étaisements

Les étaisements suffisamment rigides seront réalisés de manière à empêcher tout mouvement aux structures existantes et leur stabilité devra être assurée en permanence et éviter tout accident aux personnes circulant à proximité.

Il incombera à l'entrepreneur sous sa responsabilité pleine et entière de déterminer le principe ainsi que la nature, les dimensions et les emplacements des dispositifs à mettre en œuvre pour obtenir des résultats garantis.

Ces dispositifs seront constitués par éléments en bois ou en métal, de sections suffisantes pour prendre en compte les surcharges et contraintes rencontrées.

Avant mise en place, l'entrepreneur devra s'assurer que les sols d'appui des dispositifs d'étaisements sont aptes à supporter les surcharges apportées.

Dans le cas contraire, il aura à prendre toutes dispositions quelles qu'elles soient pour remédier à cet état de chose.

Le prix des étaisements, location, transport, montage, démontage et les protections type filet, garde-corps...etc. seront intégrés aux ouvrages.

Ils doivent être disposés de telle sorte qu'ils ne donnent sur les surfaces d'appui que des efforts compatibles avec leur résistance et qu'ils ne provoquent aucun tassement du sol ou déformations du plancher, qui entraîneraient, par voie de conséquence, la déformation des coffrages.

Le système de réglage doit permettre la dépose des étais sans provoquer d'efforts sur les ouvrages réalisés.

### 3.2.4 Échafaudages intérieurs

Les échafaudages devront être conformes aux normes et décrets en vigueur. Un certificat de conformité délivré par un organisme de contrôle dès l'achèvement des installations devra être transmis au maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Une attestation certifiant que les échafaudages sont montés par des personnes ayant reçu les formations adéquates devra être transmis au maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Ces installations doivent être calculées pour résister sans déformation aux charges qui leur sont transmises par les échafaudages et leur contenant. Ils doivent pouvoir être réglables à tout moment pour conserver leur altitude et leur rectitude.

L'entreprise devra fournir un plan de son installation au maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour approbation.

Un contrat devra être réalisé en cas d'utilisation par d'autres entreprises, les compléments de locations et d'échafaudages supplémentaires seront à la charge des dites entreprises.

Toutes les précautions devront être prises pour interdire l'accès aux personnes étrangères au chantier.

DANS TOUS LES CAS, LE PRIX DES ECHAFAUDAGES, TRANSPORT, LOCATION, MONTAGE DEMONTAGE, PROTECTION...ETC SERONT INCORPORES AUX OUVRAGES.

### 3.2.5 Caractéristiques des matériaux

Les fournitures et matériaux utilisés pour les ouvrages à réaliser devront répondre aux normes et décrets en vigueur, pouvoir justifier des avis techniques et procès-verbaux valides.

Caractéristiques des bétons à employer dans chapitre « description des travaux ».

Gradient thermique à prendre en compte pour les bétons exposés.

Aciers façonnés et treillis soudés a haute adhérence nuance Fe E500 exempts de toute trace de graisse, seulement petite trace d'oxydation tolérée.

### 3.2.6 Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi utilisé sur le chantier devra provenir de centrales agréées respectant les normes et décrets en vigueur

La composition des bétons sera définie suivant sa classe d'environnement, le type de béton, sa résistance, la granulométrie, et la nature du ciment dans le but de respecter les prescriptions prises en compte dans les calculs.

Les bétons en contact avec le sol devront être capables de résister aux eaux agressives, et à la nature chimique des terres.

### 3.2.7 Coffrages

Les coffrages de rigidité suffisante devront résister sans déformation aux charges et aux chocs qu'ils subiront. Seront incorporés dans le prix tous les besoins en adjuvant utiles. Les coffrages pourront être métalliques, en bois, en contreplaqué (qualité coffrage) ou en bois de qualité appropriée pour les bétons apparents. Les joints et les trous de serrages seront validés par le maître d'œuvre

La hauteur des ouvrages ne pourra en cas être prétexte pour demander des exonérations supplémentaires.

En cas de défauts d'aspect, bavures, résidu de matériaux, rayure...etc. le maître d'ouvrage se réserve le droit de faire démolir ou de faire appliquer un enduit sur l'ensemble de l'ouvrage.

Les produits de décoffrage devront être éliminés intégralement.

**DANS TOUS LES CAS, LE PRIX DES COFFRAGES, TRANSPORT, LOCATION, MONTAGE DEMONTAGE, PROTECTION...ETC SERONT INCORPORES AUX OUVRAGES**

### 3.2.8 Échantillons - Essais

L'entrepreneur est tenu de fournir les échantillons de tous les matériaux et fournitures.

L'entrepreneur est tenu d'effectuer, à ses frais, les essais et épreuves des ouvrages qui lui sont demandés.

Les essais sur place seront effectués conformément aux règles prescrites, les épreuves et essais exécutés en laboratoire spécialisé seront à la diligence de l'entrepreneur et sur ordre.

### 3.2.9 Températures

En dessous d'une température de -3°C, et au-dessus de 40°C les travaux de béton armé seront interrompus.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'exiger un arrosage des bétons en cas de nécessité.

### 3.2.10 Finition du Béton

L'entreprise devra être vigilante et prendre toutes les précautions nécessaires lors du coulage, de la vibration et du décoffrage des ouvrages réalisés. Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander un ponçage fin, la reprise ou la démolition des ouvrages s'il le juge.

## [04] TRAVAUX DE VRD

### 4.1 DEPOSES, DEMOLITION

Concerne les ouvrages au droit de l'extension et de l'Auvent du local à déchets verts.

#### 4.1.1 Dépose du mobilier urbain

L'entreprise devra la dépose soigneuse du mobilier urbain devant le bâtiment et à proximité du projet d'extension. Compris leur support de fondations.

Mise à disposition du matériel pouvant être récupéré au maître d'ouvrage.

Localisation :

**Niveau RdC**

Banc en béton, banc bois/métal, poubelle, etc.



#### 4.1.1 Déposes de l'aménagement du sol

L'entreprise devra la démolition/dépose de l'aménagement du sol se trouvant sous le passage couvert et jusqu'à l'angle du bâtiment existant

- des pavés
- des dalles de sol
- purge des gravats et re-compactage de la couche de forme calcaire

Localisation :

**Passage couvert devant l'entrée du bâtiment**

#### 4.1.2 Démolition des bordures béton

L'entreprise devra la démolition/dépose des bordures avec leur assise.

Localisation :

**Niveau RdC**

#### 4.1.3 Décapages terres végétales

Décapage de terre végétale pour réemploi sur site, sur toute son épaisseur suivant composition du terrain.

Terre nécessaire mise en tas pour réemploi ultérieur et étalement sur zones espaces verts.

Cette terre sera purgée de tous produits étrangers, tels que grosses pierres, racines, vieilles souches, etc., qui seront envoyés par l'entrepreneur dans les différentes filières de traitements ou stockage en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets., compris stockage sur site de la moitié du volume de décapage.

Terre végétale pour réemploi sur site en remblais et finition des espaces verts

Localisation :

**Extension, auvent du local des déchets verts**

#### 4.1.4 Sciage et décroulage de l'enrobé

L'entreprise devra le décapage de l'enrobé et de son support, sur toute son épaisseur suivant la composition du terrain.

L'ensemble sera envoyé par l'entrepreneur dans les différentes filières de traitements ou stockage en fonction de la nature des déchets, compris stockage sur site du volume de décapage.

La surface visée sera celle nécessaire à l'emprise du projet et à celui du dévoiement des réseaux à réaliser.

Localisation :

**Extension, auvent du local des déchets verts**

### 4.2 RESEAUX D'ALIMENTATIONS

#### 4.2.1 Dévoiement des réseaux

Réalisation de tranchée individuelle comprenant :

- L'implantation avec le ou les lots concernés
  - Les fouilles en tranchées pour CFA, CFO, AEP, à l'engin mécanique approprié, dans des sols existants suivant étude géotechnique avec pente de 3% pour les EU-EV et 5% pour les EP, largeur appropriée pour recevoir une ou plusieurs canalisations et calculées avec la formule proposée dans le Fascicule 71 Article 37.3.6, Profondeur appropriée mais au minimum à 0,80ml du terrain aménagée, dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir conforme aux normes et en particulier la NF P 11 300.
  - Remblaiement Après pose des tuyaux et fourreaux par les lots concernés, mise en place de sable, conforme aux normes et en particulier la NF P 11 300, du dessus de ce sable jusqu'à niveau du hérisson mise en place de matériaux de remblaiement en 0/80 parfaitement damé à l'engin pneumatique de compactage permettant d respecter les coefficients Westergard
- Compris mise en place grillage avertisseur

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Voir plans fluides + VRD**

#### /4.2.1.1 Eau Potable

Réalisation d'une tranchée pour l'amenée d'eau potable d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Ne pouvant être commune avec tranchée EP et EU.

Compris grillage avertisseur de couleur bleue.

Pour parcours particulier.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets des surplus en déblais

*Tuyau AEP au lot plomberie*

#### /4.2.1.2 Electricité

Réalisation d'une tranchée pour l'amenée de l'électricité d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Compris grillage avertisseur de couleur rouge.

Pour parcours particulier.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets des surplus en déblais

Câbles et chambres de tirage sont à la charge du présent lot de même que leur pose.

#### /4.2.1.3 Télécommunications

Réalisation d'une tranchée d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Compris grillage avertisseur de couleur verte.

Pour parcours particulier.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets des surplus en déblais

*Cable et chambre de tirage au lot électricité*

#### /4.2.1.4 Gaz

Réalisation d'une tranchée pour l'amenée du Gaz d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Compris grillage avertisseur de couleur rouge.

Pour parcours particulier.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets des surplus en déblais

*Déplacement du Réseau d'adduction Gaz existant vers le projet.*

### 4.3 ASSAINISSEMENT

#### 4.3.1 Rappel et Généralités

Les tuyaux et accessoires doivent être titulaires de la marque de qualité N.F.

Ces tuyaux seront de classement réaction au feu M1.

Les usines susceptibles de fournir les tuyaux d'assainissement doivent être agréés S.P. (Service Publics) lorsque cet agrément existe.

Les canalisations doivent comporter le marquage correspondant. Dans le cas où l'entreprise envisagerait l'emploi de tuyaux non titulaires de la qualité N.F. ou en provenance d'usines non agréées, le maître d'œuvre peut exiger l'exécution d'essais dans les conditions envisagées au fascicule 70 ou aux normes. Les frais découlant de ces essais, qu'ils se révèlent favorables ou non à l'entreprise, sont intégralement à la charge de celle-ci.

Rappel des normes :

- NF.P.16.352 : Eléments de canalisation en P.V.C. non plastifié pour l'assainissement
- NF.T.54.002 : Eléments de canalisation en matière plastique
- NF.T.54.003 : Tubes en P.V.C. non plastifié. Spécifications générales
- NF.T.54.028 : Assemblage par collage. Caractéristiques dimensionnelles
- NF.T.54.030 : Raccords moulés en PVC non plastifié, série écoulement
- NF.T.54.031 : Assemblage simple à bague d'étanchéité pour canalisation d'écoulement. Caractéristiques dimensionnelles
- NF.T.54.037 : Assemblages à bague d'étanchéité pour canalisation d'écoulement. Aptitude d'emploi. Spécifications
- NF.T.54.041 : Bagues d'étanchéité en élastomère pour assemblages d'éléments de canalisation en matière plastique
- NF.T.47.301, T.54.041, P.16.343, A.48. 823, T.46.011, article 6.5.1. du fascicule 70

#### 4.3.2 Regard de visite existant

Ce poste concerne la création de tampon en remplacement de ceux existants.

L'entrepreneur devra fournir et poser ou construire sur place les éléments nécessaires créer les regards à la côte « chaussée finie » des regards.

La fourniture, la pose et le réglage des tampons et des grilles font partie des travaux que l'entrepreneur doit réaliser.

Incluant la fourniture des tampons et cadres des regards en fonction des nouveaux revêtements (chaussée, trottoirs, espaces verts).

### 4.3.3 Eaux Pluviales

#### /4.3.3.1 Tranchées EP

Réalisation d'une tranchée d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Compris grillage avertisseur de couleur marron.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan SOGED établis dans le cadre du marché

Localisation :

**Voir plans VRD**

#### /4.3.3.2 Canalisations PVC pour EP

Fourniture et pose de canalisations en PVC CR8 / Classe 34. Sections appropriées compris pentes, joints et raccords y compris tés de dégorgeement et de tringlage, joints étanches collés.

Compris jonctions et raccords angulaires.

Pose en tranchée sur lit de sable, compris toutes sujétions pour bonne exécution des évacuations.

Compris raccordement des canalisations dans les regards.

Sections à définir suivant note de calcul.

Localisation :

**Réseaux extérieurs eaux pluviales**

#### /4.3.3.3 Regards carrés à tampon béton EP :

Regards carrés en béton préfabriqué, de dimensions intérieures minimum 40x40x30 cm, avec dalle mobile de couverture. Pré perçage dans la paroi pour raccordement de la descente E.P, avec joints étanches à la jonction avec le tuyau de descente. Disposition en pied de chute E.P., écarté de la façade, de manière à permettre la pénétration du tuyau de descente dans la paroi (et non dans la dalle de couverture). Dessus du regard arasé au niveau du sol fini extérieur. Suivant cas, utilisation de rehausse emboîtable si nécessaire. Ouvrage comprenant terrassement, pose sur lit de sable et remblaiement. En zone de remblai, l'assise du regard sera assurée sur fondation appropriée.

Localisation :

**Voir plans VRD**

#### /4.3.3.4 Regards de Visite EP

Ce poste concerne la fourniture et la mise en place de regard de visite de diamètre 1m béton et de son tampon fonte D400 ou tampon « paysage », ainsi que leur raccordement au réseau EP y compris tous accessoires et toutes sujétions.

Le regard de visite sera réalisé en béton préfabriqué ou armé, monoblocs ou de plusieurs éléments. La cheminée sera réalisée en éléments circulaires.

Toutes les feuillures des pièces de contact seront usinées. Le couvercle ne devra pas bouger et l'Entrepreneur sera tenu de remplacer tout couronnement qui ferait entendre un claquement au passage d'un véhicule.

Le couvercle pourra être :

- Un tampon de classe D400, de 1.00m de diamètre en fonte ductile, pour les tampons en voirie
- Un tampon de type « Paysage », classe C250 de 0.60m de diamètre en fonte ductile, pour les espaces verts

Le regard sera posé sur un fond de fouille en sable compacté.

Le fond de regard comportera une cunette pentée, sauf pour les regards dits « secs » qui ne comporteront pas de cunette.

La cunette sera, selon le cas, droite, courbe ou à plusieurs directions.

Les parois verticales comporteront un revêtement étanche incorporé à la préfabrication ou seront étanches par la nature de leur matériau.

Incorporation à la préfabrication de manchettes de raccordement à joints souples ou autres dispositifs assurant une parfaite étanchéité du branchement des tuyaux. Compris crosse, si nécessaire.

Tous les éléments devront être posés avec des pinces à regards prévu à cet effet.

Une attention particulière sera prise au moment de la pose des joints entre deux éléments.

Avec échelons d'accès si nécessaire.

Ouverture d'accès minimale : 0,60 m.

Profondeur : Suivant fil d'eau du réseau

Norme(s) :

Les prescriptions des fascicules 67, 70 et 81 du C.C.T.G

NF P 01 010

NF EN 1917 et NF P 16-346-2

Localisation :

**Voir plans VRD**

#### /4.3.3.5 Raccordement sur existant

Cet article comprend le raccordement du nouveau collecteur au réseau existant comprenant :

- Les terrassements supplémentaires, l'évacuation des déblais en excédent, les épuisements éventuels
- Le percement du piédroit du regard et l'évacuation des gravats à la décharge publique,
- La fourniture et la pose de la pièce de raccords à seller y compris mortier de scellement
- La mise en place de la canalisation quel que soit le diamètre y compris la coupe
- Le jointoiement entre la paroi et le tuyau au mortier de ciment
- Le ragréage du regard à l'enduit de ciment - Les démarches auprès du concessionnaire pour les modalités de raccordement

Localisation :

**Voir plans VRD**

#### 4.3.4 Eaux Résiduaire

Tous les appareils sanitaires, robinets de puisage, bonde siphon et eaux usées de toutes provenances autres que les eaux pluviales.

##### /4.3.4.1 Tranchées EU

Réalisation d'une tranchée d'une profondeur de 0.70m pour mise hors gel.

Compris grillage avertisseur de couleur marron.

Cette tranchée comprendra :

- Fouille en tranchée dans terrain de toute nature
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10cm d'épaisseur
- Enrobage de la canalisation avec du sable de carrière compacté
- Recouvrement avec sable de carrière sur 30cm d'épaisseur par couches de faible épaisseur
- Grillage de signalisation posé sur sable de recouvrement
- Finition de la tranchée en surface avec de la terre végétale
- Enlèvement et envoi dans les différentes filières de traitements ou stockages en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion départemental des déchets des surplus en déblais

Localisation :**Voir plans VRD****/4.3.4.2      Canalisations PVC pour EU**

Fourniture et pose de canalisations en PVC CR8 / Classe 34. Sections appropriées compris pentes, joints et raccords y compris tés de dégorgeement et de tringlage, joints étanches collés.

Compris jonctions et raccords angulaires.

Pose en tranchée sur lit de sable, compris toutes sujétions pour bonne exécution des évacuations.

Compris raccordement des canalisations dans les regards.

Sections à définir suivant note de calcul – à la charge étude EXE entreprise

Localisation :**Voir plans VRD****/4.3.4.3      Boîtes de branchement EU**

Ce poste concerne la fourniture et la mise en place de tabourets de branchement y compris les rehausses, parfaitement étanche, en PP ou PE avec regard de visite en fonte ainsi que son raccordement au réseau.

Les tabourets devront être conformes au cahier des charges du Service Gestionnaire.

Ils seront par préférence en éléments PE, PP ou PVC, à fond de section semi-circulaire autocurante, à passage direct avec pente incorporée et rehausse avec joint d'étanchéité. Ils comportent un dispositif permettant un raccordement souple et étanche des canalisations.

Ils seront munis d'un seul départ, et d'un regard de visite avec tampon en fonte articulé, avec joint élastomère à fermeture hydraulique C250, et marquage EU

Ils devront être d'un diamètre DN 315 à 400 mm.

Les canalisations et culottes de branchements seront de même nature que les canalisations du réseau principal.

Localisation :**Voir plans VRD****/4.3.4.4      Regard de visite EU**

Ce poste concerne la fourniture et la mise en place de regard de visite de diamètre 1000 mm béton et de son tampon fonte D400, ainsi que leur raccordement au réseau d'eaux usées y compris tous accessoires et toutes sujétions.

Le regard de visite sera réalisé en béton préfabriqué ou armé. La cheminée sera réalisée en éléments circulaires de Ø 1000. Toutes les feuillures des pièces de contact seront usinées. Le couvercle ne devra pas bouger et l'Entrepreneur sera tenu de remplacer tout couronnement qui ferait entendre un claquement au passage d'un véhicule.

Le couvercle pourra être :

Un tampon de classe D400, de 1.00m de diamètre en fonte ductile, pour les tampons en voirie

Un tampon de type « Paysage », classe C250 de 0.60m de diamètre en fonte ductile, pour les espaces verts

- Les regards préfabriqués pourront être selon le cas :
  - En éléments assemblés sur le chantier ;
  - De type monobloc.
- Ils seront posés sur un fond de fouille compacté, sur une couche de propreté en sable.
- Le fond de regard comportera une cunette pentée avec pentes vers la cunette, sauf pour les regards dits « secs » qui ne comporteront pas de cunette.
- La cunette sera, selon le cas, droite, courbe ou à plusieurs directions.
- Les parois verticales comporteront un revêtement étanche incorporé à la préfabrication ou seront étanches par la nature de leur matériau.
- Incorporation à la préfabrication de manchettes de raccordement à joints souples ou autres dispositifs assurant une parfaite étanchéité du branchement des tuyaux. Compris crosse, si nécessaire.
- Avec échelons d'accès.

Ouverture d'accès minimale : 0,60 m.

Profondeur : Suivant fil d'eau du réseau

Norme(s) :

Les prescriptions des fascicules 67, 70 et 81 du C.C.T.G

NF P 01 010

NF EN 1917 et NF P 16-346-2

#### Mode d'exécution :

Les regards de visite auront une cheminée de diamètre intérieur de 1,00 m. Tous les ouvrages coulés en place seront exécutés en béton de ciment artificiel 215/325 dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>. Les parois intérieures seront enduites sur une épaisseur de 1 cm au mortier de ciment C.P.A. 215/325 dosé à 600 kg/m<sup>3</sup>.

L'élément de fond sera posé sur un lit de pose en gravier roulé 4/6 ou 6/10.

Tous les éléments devront être posés avec des pinces à regards prévu à cet effet.

Une attention particulière sera prise au moment de la pose des joints entre deux éléments.

### 4.3.5 Dévoiements des réseaux existants

Les dévoiements seront réalisés pour chaque réseau selon les prescriptions citée plus haut.

Pour les réseaux spécifiques au site, les niveaux et pentes seront identique à ceux en place.

Cela inclura les deux tampons enterrés actuellement situé sous le projet de l'extension.

|    |               |             |
|----|---------------|-------------|
| EU | Fe 100.46 NGF | prof. 1.37m |
| EP | Fe 100.59 NGF | Prof 1.24m  |

Ne fait pas partie des travaux, le déplacement éventuel des conduites d'eau et de gaz et des câbles EDF et France télécom (mais leur soutien et les sujétions entraînées par leur voisinage sont inclus). De même, le soutien et les sujétions entraînées par le voisinage d'autres ouvrages d'assainissement conservés sont inclus dans l'entreprise.

#### /4.3.5.1 Démolition eaux usées et vannes

Il sera prévu de réaliser concernant les eaux résiduaire le dévoiement de leurs réseaux, incluant l'identification des réseaux existant, du contrôle de leurs niveaux et fil d'eau respectifs.

Réalisation des modifications nécessaire pour rediriger ces réseaux sur l'emprise de l'extension, avec implantation, terrassement et tranchées sur la base de la création de nouveaux réseaux. (regards, canalisations, tampon et connexion au réseau existant).

Prévoir la démolition des réseaux existants au droit de la nouvelle extension avec prise en compte de leur présence lors de la réalisation de la plateforme calcaire.

Le tampon devant faire l'objet d'une démolition se verra comblé par du sable pour éviter une démolition risquant de déstabiliser les fondations du bâtiment proche.

Localisation :

Voir plan VRD

#### /4.3.5.2 Eaux pluviales

Il sera prévu de réaliser concernant les eaux pluviales le dévoiement du réseau, incluant l'identification du réseau existant, du contrôle des niveaux et fil d'eau des regards.

Réalisation des modifications nécessaires pour rediriger ces réseaux sur l'emprise de l'extension, avec implantation, terrassement et tranchées sur la base de la création de nouveaux réseaux. (regards, canalisations, tampon et connexion au réseau existant).

Prévoir la démolition des réseaux existants au droit de la nouvelle extension avec prise en compte de leur présence lors de la réalisation de la plateforme calcaire.

Le tampon devant faire l'objet d'une démolition se verra comblé par du sable pour éviter une démolition risquant de déstabiliser les fondations du bâtiment proche.

Localisation :

Voir plan VRD

#### /4.3.5.3 Eau – AEP

Il sera prévu de réaliser le dévoiement de l'alimentation du réseau d'eau potable, incluant la recherche du réseau existant, pour le rediriger selon le projet. Recherche du coffret d'alimentation à prévoir.

Réalisation des modifications nécessaires pour rediriger l'alimentation de l'AEP selon le projet et en suivant les règles établies dans le chapitre 4.2 et 4.3.

Prévoir l'extraction de l'alimentation en réalisant la tranchée au droit de la nouvelle extension avec prise en compte de sa présence lors de la réalisation de la plateforme calcaire.

Localisation :

Voir plan VRD

#### /4.3.5.4 Gaz

Il sera prévu de réaliser le dévoiement de l'alimentation du réseau du Gaz, incluant la recherche du réseau existant, pour le rediriger selon le projet.

Réalisation des modifications nécessaires pour rediriger l'alimentation Gaz selon le projet et en suivant les règles établies dans le chapitre 4.2 et 4.3.

Mise en œuvre du réseau Gaz par le concessionnaire.

Prévoir l'extraction de l'alimentation en réalisant la tranchée au droit de la nouvelle extension avec prise en compte de sa présence lors de la réalisation de la plateforme calcaire.

Localisation :

Voir plan VRD

## 4.4 AMENAGEMENTS DIVERS

### 4.4.1 Caniveaux à grilles PMR

Fourniture et pose d'ouvrage en béton type caniveau à **grilles compatibles pour circulation PMR**, avec about vertical y compris manchon et avaloir raccordé sur le réseau EP. Grille de couverture fixée mécaniquement avec cadre en cornières galvanisées. Compatible avec sol de finition enrobé.

Comprenant :

- Assise sur couche calcaire compactée avec assise béton.
- Devant la porte d'accès de l'extension, le caniveau sera bloqué sur une cornière fixée mécaniquement au soubassement au-dessus de l'isolant vertical extérieur.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

- Porte de l'extension
- Circulation extérieure

#### 4.4.2 Résine colorée peinte sur l'enrobé du Parvis

L'entreprise devra appliquer une résine sur une partie de l'enrobé créé, le produit proposé devra avoir un nancier assez large. L'usure envisagée est celle d'une voirie légère devra être similaire au produit Système Mapecoat TNS extrême. Incluant la préparation du support (nettoyage, etc).

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Selon plan masse architecte, plan VRD**

### 4.5 REMISE EN ETAT DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Prévoir la réfection des aménagements extérieurs existants pour les restituer selon leur configuration d'origine, ou adaptés en fonction des ouvrages créés.

Cela inclura :

- Bordure béton  
Piquage et démolition pour mise en œuvre de bordure équivalente
- Création d'enrobés
  - o Terrassement, GNT ou grave non traitée 0/20 pour sous-couche
  - o Mise en œuvre d'un enrobé 0/10 pour application de résine
- Reprise de l'enrobé en rive des découpes
  - o Reprise de la sous-couche, compris apport de matériaux et compactage
  - o Reprise des enrobés, granulométrie 0/10 pour application de résine
- Aménagement du terrain végétalisé  
Régaler et modifier le terrain en périphérie des ouvrages créés pour supprimer toute accumulation d'eaux  
Compris apport de terres.
- Nettoyage général des zones concernées avec les voiries

*Pas d'engazonnement prévu.*

*Le mobilier urbain déposé ne fera pas l'objet d'un réemploi par l'entreprise, mais mis à disposition de la maîtrise d'ouvrage.*

Localisation :

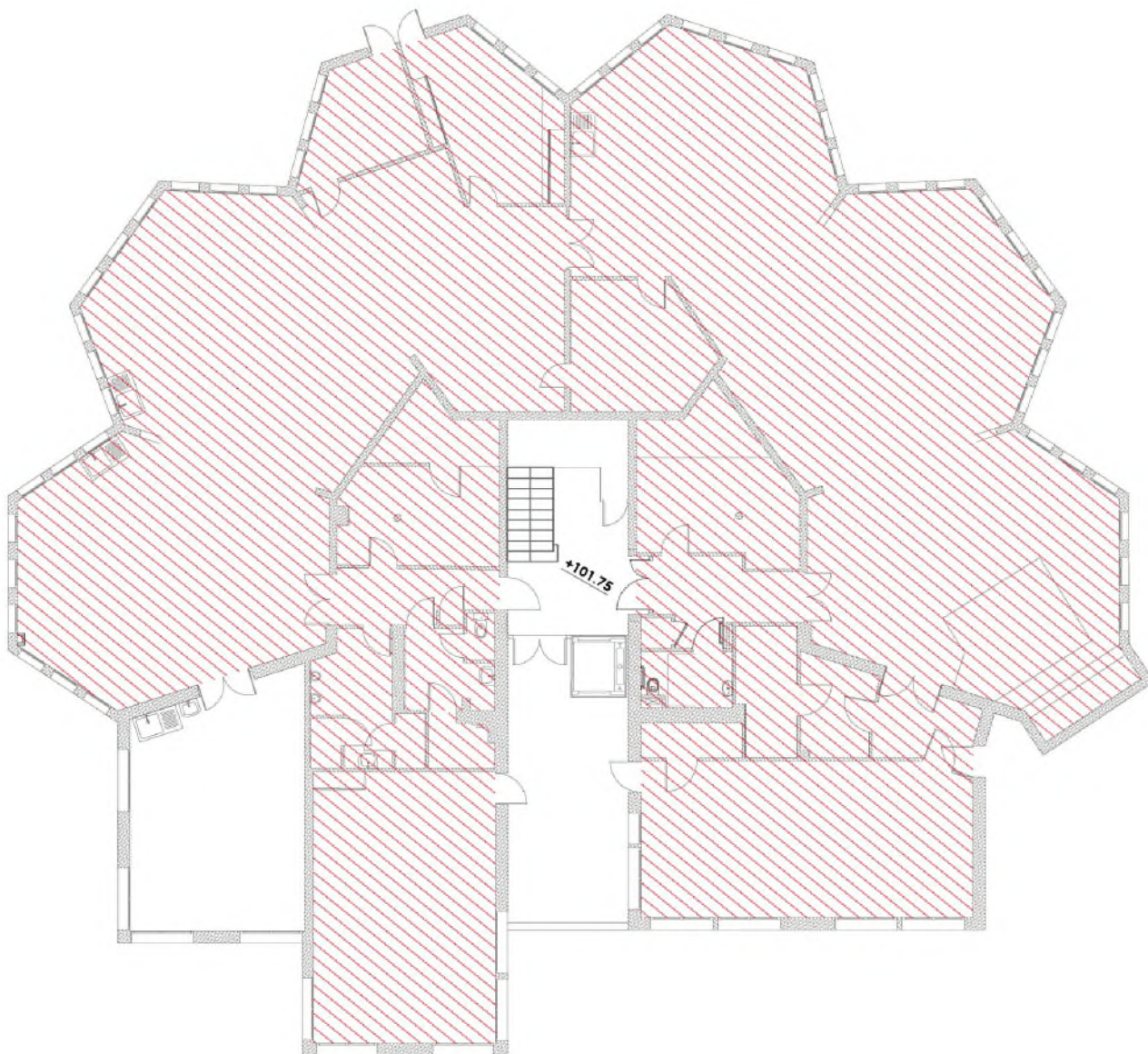
Bande terrain en périphérie des ouvrages bâtis et modification de la circulation

## [05] DESCRIPTION DES DEMOLITIONS

Pour ces travaux il sera compris :

Protection des ouvrages conservés.

- Mise en place de protections des salariés et de zonages au périmètre des travaux.
- Etalements nécessaires à la réalisation des ouvrages.
- Toutes les démolitions de second œuvre intérieur en dépose soignée
- Les moyens de levage et d'étalement.



### 5.1 TRAVAUX DE CURAGE

Les lots techniques auront à leur charge la dépose de l'ancien matériel en place sur le site, tel que :

- Appareillage électrique
- Câblage électrique
- Appareillage des sanitaires
- Éléments et accessoire de chauffage, ventilation et autres. (CVC)

### 5.1.1 Dépose brise-soleil des façades

L'entreprise devra la démolition/dépose complète des brise-soleils en place sur les façades existantes sur toutes les parties de plain-pied, compris leurs fixations.

Localisation :

#### Niveau RdC

L'ensemble des ouvrages métalliques, de type serrurerie.



### 5.1.2 Dépose des menuiseries extérieures

Dépose des menuiseries extérieures existants sur tout le bâtiment au niveau du RdC, compris les dormant.

Avec un cas supplémentaire sur une ouverture du R+1.

Compris découpe et raccords soignés contre les éléments et enduits conservés. Réservations, feuillures et autres pour les nouvelles huisseries.

Descente sortie des gravois, enlèvement des gravois à la décharge publique

Localisation :

#### Niveau RdC et 1 cas au R+1

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.3 Dépose des menuiseries intérieures

Dépose des huisseries + ouvrants intérieurs existants avec descente sortie des gravois compris : découpe et raccords soignés contre les éléments et enduits conservés. Enlèvement des gravois à la décharge publique. Compris dressage des tableaux, finition enduit ciment avec réservations feuillures et autres pour les nouvelles huisseries.

Localisation :

#### Niveau RdC

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.4 Dépose des cloisons/encoffrements

Démolition de cloisons ou encoffrement existants avec descente sortie des gravois, compris : découpe et raccords soignés contre les éléments et enduits conservés.

Descente et sortie des déchets vers bennes.

Les reprises des sols (chape) au droit des anciennes cloisons seront à traiter dans article à part.

Localisation :

#### Niveau RdC

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.5 Dépose des faux plafonds démontables

Démolition des faux plafonds démontable, avec leur support de fixation et accessoires.

Compris isolant toute nature en plafond.

Descente et sortie des déchets vers bennes.

Localisation :

**Niveau RdC**

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.6 Dépose des faux plafonds non démontables

Démolition des faux plafonds non démontable toute nature, avec leur support de fixation et accessoires.

Compris isolant toute nature en plafond.

Découpe et raccords soignés contre les éléments et parois conservés.

Descente et sortie des déchets vers bennes.

Localisation :

**Niveau RdC**

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.7 Dépose des plinthes

Démolition des faux plafonds non démontable toute nature, avec leur support de fixation et accessoires.

Compris isolant toute nature en plafond.

Découpe et raccords soignés contre les éléments et parois conservés.

Descente et sortie des déchets vers bennes.

Localisation :

**Niveau RdC**

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.8 Dépose des faïences

Dépose des faïences murales et plinthes existantes dans tout le bâtiment avec descente sortie des gravois compris : découpe et raccords soignés contre les éléments et enduits conservés. Enlèvement des gravois à la décharge publique.

Localisation :

**Niveau RdC**

Voir plan démolitions architecte.

### 5.1.9 Dépose des éléments fixés aux murs

Dépose des éléments de support de toute nature, fixés au mur dans tout le RdC du bâtiment avec descente et sortie des gravois. Enlèvement des gravois à la décharge publique.

Compris : découpe et raccords soignés contre les éléments et enduits conservés.

Localisation :

**Niveau RdC**

### 5.1.10 Dépose du four existant

Dépose du four avec démontage pour évacuation pour sortie du bâtiment, évacuation vers les sites agréés adaptés aux différents composants de celui-ci.

Localisation :

#### **Niveau RdC**

Cuisine du RdC

## [06] TRAVAUX DE GROS ŒUVRE

Pour les travaux il sera compris :

- Mise en place de protections des salariés et de zonages au périmètre des travaux.
- Les moyens de levage et d'étalement.

### 6.1 EXTENSION et AUVENT – Fondations, plancher bas

#### 6.1.1 Préparation de la plateforme calcaire

La plate-forme sous dallage sera réalisée, après terrassement et purge de tous les remblais et sol de faible consistance jusqu'à l'obtention d'un fond de forme calcaire compacté, par remblaiement avec un matériau calcaire de granulométrie adaptée et par couche de 20 cm maximum, jusqu'aux côtes d'altitudes demandées.

Mise en place d'un géotextile de filtration et d'une couche de sable de 5cm

Compris essais à la plaque conforme à l'étude géotechnique

##### Localisation :

Emprise de l'auvent et de l'extension

#### 6.1.2 Terrassement pour support de l'auvent

A réaliser dans terrain compris chargement et évacuation immédiate des terres à la décharge contrôlée, compris tout droit de décharge.

Le fond de forme de la plateforme sera parfaitement compacté mécaniquement.

La plateforme sera composée de matériaux non gonflant (argiles, etc.) et servira de coffrage perdu pour la dalle portée de l'auvent.

##### Localisation :

Emprise de l'auvent

#### 6.1.3 Fouilles en rigoles pour semelles filantes

Fouilles en rigoles, à l'aide d'engins mécaniques, compris toutes sujétions de piquetage, d'implantation, d'extraction, de chargement, de transport et de mise en œuvre avec réglage du fond de fouilles.

##### Localisation :

Niveau RdC -Voir plans béton

#### 6.1.4 Fouilles en trous pour semelles isolées

Fouilles en trous, à l'aide d'engins mécaniques, compris toutes sujétions de piquetage, d'implantation, d'extraction, de chargement, de transport et de mise en œuvre avec réglage du fond de fouilles.

##### Localisation :

Niveau RdC -Voir plans béton

#### 6.1.5 Evacuation des terres excédentaires

Suite de la réalisation des fondations les terres excédentaires seront soit utilisées pour reprofiler le terrain ou évacuées dans une décharge agréée.

### 6.1.6 Béton de propreté et gros béton

Béton dosé à 250 kg/m<sup>3</sup>. La surface de ce béton sera nettoyée avant coulage de sorte qu'aucune trace de terre ne se trouve mélangée au béton. Incluant les cas :

- Cas de béton de propreté pour une épaisseur de 0.05 m minimum.
- Gros béton épaisseur supérieure à 5cm. Incluant le redan en gros béton – respect du rapport 2 pour 3. Sauf indication spécifique dans le rapport géotechnique

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.7 Semelles filantes BA

Réalisation de semelles filantes en béton armé de classe d'exposition XC2 – C25/30 obligatoirement vibré, compris armatures HA, coffrée sur le béton de propreté ou redans décrits ci-dessus.

Au forfait.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.8 Semelles isolées BA

Réalisation de semelles isolées en béton armé de classe d'exposition XC2 – C25/30 obligatoirement vibré, compris armatures HA) et coffrage si nécessaire, sur le béton de propreté précédemment décrit.

Au forfait.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.9 Soubassement BA en bloc-à-bancher

Réalisation de soubassements rigidifié en maçonnerie en blocs à bancher de 20cm hourdés au mortier compris remplissage en béton armé conforme à la norme NF EN 206-1. Le béton armé de classe d'exposition XC2 – C25/30 obligatoirement vibré, compris armatures HA nécessaires à la réalisation de ces parois et coffrage si nécessaire.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton – soubassement rigidifié sur semelles filantes et isolées**

### 6.1.10 Consoles et équilibre BA

Ouvrages en béton armé vibré comprenant :

Coffrage soigné sur toutes les faces compris décoffrage après séchage réglementaire

- Coulage béton de dosage appropriée compris sujétions de mise en œuvre
- Incorporation d'un hydrofuge approuvé par le bureau de contrôle
- Armatures H.A compris façonnage et assemblage suivant prescriptions du BET

- Clavetage de certains éléments

Aucun percement ne devra être réalisé après coulage (Emploi de Polystyrène Interdit)

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.11 Longrines BA

Ouvrages en béton armé vibré comprenant :

Coffrage soigné sur toutes les faces compris décoffrage après séchage réglementaire

- Coulage béton de dosage appropriée compris sujétions de mise en œuvre
- Incorporation d'un hydrofuge approuvé par le bureau de contrôle
- Armatures H.A compris façonnage et assemblage suivant prescriptions du BET
- Clavetage de certains éléments

Aucun percement ne devra être réalisé après coulage (Emploi de Polystyrène Interdit)

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton - Auvent**

### 6.1.12 Réhausse BA – Surbot support de la charpente bois

Réalisation de relevés en béton armé XF1 C25/30 soigneusement vibré compris coffrage soigné, ragréage si nécessaire.

Section suivant étude béton. Pour reprise ossature bois.

Ouvrages en béton armé vibré comprenant :

Coffrage soigné sur toutes les faces compris décoffrage après séchage réglementaire

- Coulage béton de dosage appropriée compris sujétions de mise en œuvre
- Incorporation d'un hydrofuge approuvé par le bureau de contrôle
- Armatures H.A compris façonnage et assemblage suivant prescriptions du BET
- Clavetage de certains éléments

Aucun percement ne devra être réalisé après coulage (Emploi de Polystyrène Interdit)

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.13 Enduit hydrofuge et imperméabilisant

Réalisation d'un enduit d'imperméabilisation sur parois en libages béton, maçonnerie granulat béton comprenant rebouchages soigneux en particulier au droit des pénétration avec utilisation d'un produit étanché à l'eau, préparation des supports suivant préconisation du fabricant, application, mécanique ou manuelle, d'un enduit des Ets WEBER & BROUTIN référence Weber.dry enduit ou techniquement équivalent, finition talochée, etc...

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.1.14 Adaptation du drain périphérique

Dépose du drain existant en pied de fondations au droit de l'extension, avec connexion avec un nouveau drain en pied de fondations incluant une chemise drainante pour récupération des infiltrations d'eau. Elle devra être raccordée au drain existant, au réseau EP existant.

Ceci comprend la préparation du fond de forme avec pente de 1 cm par m vers les points de raccordement. Une cunette en béton coulée en place, de largeur suffisante. Un géotextile sera mis en place pour éviter la pollution des matériaux drainants par les fines des terrains avoisinants. Le tuyau de drainage sera en PVC-U annelé, le diamètre sera calculé en fonction du débit collecté sur le terrain et de la pente (2%minimum) conforme à la norme NF P 16-35 1. La tranchée drainante sera remplie de plusieurs couches de matériaux granuleux dont la granulométrie sera croissante dans le sens de l'écoulement de l'eau. La granulométrie de 2 couches successives doit être choisie de telle sorte que les particules les plus fines de la première couche ne puissent être entraînées par l'eau dans les vides de la deuxième couche.

Ceci comprend les regards de contrôle raccordés aux EP.

### 6.1.15 Remblais périphériques

L'entreprise aura à sa charge exclusive tous les remblais nécessaires après exécution de tous les ouvrages en fondations y compris murs en libages et en infrastructure, la mise en œuvre par couches successives avec un matériau d'apport "non argileux" ou avec les matériaux d'empierrement récupérés, compactage appropriée par couches de 20cm pour obtenir le module de Werstergard demandé pour le dallage.

#### Localisation :

En périphérie intérieure de la construction

### 6.1.16 Traitement anti-termites

Ce traitement sera réalisé par une entreprise spécialisée. La proposition de l'entreprise sera forfaitaire et comprendra :

- La visite des lieux compris tous sondages
- Les traitements seront réalisés avec des équipements individuels de protection pour le personnel (combinaison et masques appropriés, etc.)
- Le traitement s'effectuera conformément aux prescriptions du CTBA et de l'arrêté préfectoral du 18 février 1985, le traitement sera conforme au CTB-P+.

Note : l'entreprise devant assurer une obligation de résultat pourra proposer toute solution conforme aux normes et à la réglementation en vigueur au jour de son intervention.

#### Localisation :

Sur l'emprise totale des constructions

### 6.1.17 Réseaux sous dallage

Réalisation de tranchée individuelle sous le dallage comprenant :

- L'implantation avec le ou les lots concernés
- Les fouilles en tranchées pour CFA, CFO, GAZ, AEP, à l'engin mécanique approprié, dans des sols existants suivant étude géotechnique avec pente de 3% pour les EU-EV et 5% pour les EP, largeur appropriée pour recevoir une ou plusieurs canalisations et calculées avec la formule proposée dans le Fascicule 71 Article 37.3.6, Profondeur appropriée mais au minimum à 0,80ml du terrain aménagée, dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir conforme aux normes et en particulier la NF P 11 300.
- Remblaiement Après pose des tuyaux et fourreaux par les lots concernés, mise en place de sable, conforme aux normes et en particulier la NF P 11 300, du dessus de ce sable jusqu'à niveau du hérisson mise en place de matériaux de remblaiement en 0/80 parfaitement damé à l'engin pneumatique de compactage permettant de respecter les coefficients Westergard
- Compris mise en place grillage avertisseur

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sous l'emprise du dallage

#### 6.1.18 Film polyane sur lit de sable

Fourniture et pose d'un polyane de 15/10 sur lit de sable de 5cm d'épaisseur.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sous l'emprise du dallage de l'extension, de la dalle portée de l'auvent.

#### 6.1.19 Isolant incompressible sous dallage

Complexe isolant incompressible  $R= 6,5 \text{ W/m}^2\text{K}$  - cet isolant devra respecter le DTU en vigueur.

Son indice de compression devra être conforme à l'établissement et aux charges à reprendre.

Retour en rive sur la hauteur du dallage –  $R= 2 \text{ W/m}^2\text{K}$  minimum.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sous l'emprise du dallage de l'extension

#### 6.1.20 Isolant auto-protégé vertical sur le soubassement – finition enduit

Fourniture et pose collée d'un isolant extérieur autoprotégé en polystyrène à bords feuillurés, revêtu sur une face de 3 mm de ciment de type « SOPRA XPS PROTECT ARTIC C » de chez SOPREMA® ou équivalent.

- Complexe isolant  $R=6,5 \text{ m}^2\text{K/w}$
- Compris autoprotection rigide sur face extérieure du produit.
- Finition enduite avec coloris selon le Maître d'ouvrage.

Cet isolant devra respecter le DTU en vigueur. Son indice de compression devra être conforme à l'établissement et aux charges à reprendre.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sur l'ensemble des soubassements de l'extension

#### 6.1.21 Dallage en BA – épaisseur 15cm

Dallage en béton hydrofugées dans la masse de classe d'exposition XC2 C25/30 soigneusement vibré compris armatures HA et TS et coffrage périphérique, coulée sur la plate-forme dédiée décrite précédemment.

Incluant toute sujétions de décaissé, réservations toute nature (incorporation de siphon de sol, complexe isolant + chape...). Finition talochée lissée.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sur l'emprise de l'extension

### 6.1.22 Dalle portée 20cm

Dalle portée en béton de classe d'exposition XC2 C25/30 soigneusement vibré compris armatures HA et TS et coffrage périphérique, coulée sur la plateforme dédiée décrite précédemment. Inclus toutes sujétions de décaissés, réservations pour incorporation de siphon de sol,

Finition sera surfacée brut fini, avec passage de l'hélicoptère.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton** - Auvent

### 6.1.23 Porte-à-faux de la dalle portée 20cm

Porte-à-faux en béton de classe d'exposition XC2 C25/30 soigneusement vibré compris armatures HA et TS et coffrage périphérique, coulée sur la plateforme dédiée décrite précédemment. Inclus toutes sujétions de décaissés, réservations pour incorporation de siphon de sol,

Finition sera surfacée brut fini, avec passage de l'hélicoptère.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton** - Auvent

### 6.1.24 Joints de dilatation

Traitement par bande de joint aluminium type TEGO, teinte RAL, collés par élastomère.

Traitement par bourrages par joints LITAFEU, CF 1 H et silicone inflammable et bande de joint aluminium type TEGO, teinte RAL, collés par élastomère.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton** – soubassement / consoles BA au droit de l'existant

### 6.1.25 Seuil béton avec ou sans débord

Réalisation de seuils en béton coulés en place avec ou sans débords comprenant :

- Repérage
- Coffrage bois approprié avec goutte d'eau en extrémité compris décoffrage après séchage réglementaire
- Armatures en attentes dans les chainages

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton** – porte de l'extension

## 6.2 BÂTIMENT D

### 6.2.1 Saignées en sols – passage réseaux

Réalisation de saignées au travers du plancher bas (revêtement de sol + chape + dallage).

Le sciage de la dalle basse existante pour futurs réseaux de toutes natures.

Comprenant :

- Implantation et traçage au sol en présence des lots techniques.
- Réalisation d'une tranchée à la profondeur souhaitée et respect du fil d'eau.
- Prévoir un lit de sable pour pose de la canalisation ou fourreau.
- Remblaiement de la canalisation avec 15cm de sable.
- Remblaiement avec matériaux nobles.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur appropriée.
- Réfection de la couche d'assise, avec complément de lit calcaire à compacter si nécessaire.
- Réfection du dallage en béton hydrofugé dans la masse de classe d'exposition XC2 C25/30 soigneusement vibré compris armatures HA et TS, compris scellements sur existant. Armatures selon bureau d'étude,

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

**Raccordements et piquages sur réseau existant au lots techniques.**

**Fourniture et pose de la canalisation de toute nature aux lots techniques.**

**Fourniture de fourreaux pour traversées en mur au présent lot.**

Localisation :

Réseaux sous dallage bas existant du RdC : voir plan béton et plans techniques pour localiser les réseaux fluides / Elec.

### 6.2.2 Pose de syphon de sol

Pose de syphon de sol fourni par le lot CVC.

Localisation :

**Niveau RdC – voir plans béton, plans fluides**

### 6.2.3 Décaissé pour la chambre froide dans le dallage existant

Création d'un décaissé dans le plancher bas du RDC. Comprenant :

- Mise en œuvre de protections physiques des locaux contre poussières et projections des salles adjacentes
- Sciage du plancher bas avec conservation du cloisonnement existant
- Blocage en gros béton sous la rive du dallage existant conservé en vue du décaissement à réaliser
- Décaissement, fouilles dans la sous-couche existante, avec compactage du fond de forme
- Mise en œuvre d'un polyane sur le fond de fouille pour combler la découpe de celui existant
- Réalisation d'un dallage BA d'une épaisseur de 15cm avec relevé en rive pour scellement sur l'existant
- Adaptation du décaissé avec la semelle existante au pied du poteau existant
- Piquage des éléments en résurgence des murs existants
- Dressage d'un enduit hydrofuge sur le soubassement mis à nu

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.4 Décaissé pour douche dans le dallage existant

Création d'un décaissé dans le plancher bas du RDC. Comprenant :

- Mise en œuvre de protections physiques des locaux contre poussières et projections des salles adjacentes
- Sciage du plancher bas avec conservation du cloisonnement existant
- Décaissement, fouilles dans la sous-couche existante, avec compactage du fond de forme
- Mise en œuvre d'un polyane sur le fond de fouille pour combler la découpe de celui existant
- Réalisation d'un dallage BA d'une épaisseur de 15cm avec relevé en rive pour scellement sur l'existant

Localisation :**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.5 Démolition et reconstruction localisée du dallage pour nouvelles surcharges

Démolition partielle du plancher bas du RdC. Comprenant :

- Sciage du plancher bas
- Décaissement nécessaire au nouveau dallage par fouilles dans la sous-couche existante
- Compactage du fond de forme
- Mise en œuvre d'un polyane sur le fond de fouille pour combler la découpe de celui existant
- Réalisation d'un dallage BA d'une épaisseur de 15cm avec scellement périphérique sur l'existant
- Adaptation du dallage avec le sommier de répartition à créer (article 5.2.35)
- Piquage des éléments en résurgence des murs existants

Localisation :**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.6 Rebouchage des percements existants désaffectés

L'entreprise devra le rebouchage des percements existants en murs et planchers béton comprenant :

- Découpe et obturation des canalisations existantes hydrauliques, aérauliques et électriques.
- Sortie, tri et évacuation des gravois
- Mise en place d'un coffrage perdu ou un empierrement en fond
- Piquage minutieux de la trémie afin de ressortir les armatures existantes compris passivations de ces dernières
- Scellements complémentaires d'armatures pour attentes
- Coulage du béton de dosage approprié permettant un calfeutrement minutieux avec l'ouvrage existant, compris talochage
- Nettoyage général

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :**Niveau RdC**

### 6.2.7 Obturation des anciennes ouvertures

L'entreprise devra l'obturation des anciennes ouvertures en maçonnerie comprenant :

- Démolition seuil et appui de fenêtre
- Sortie, tri et évacuation des gravois
- Obturation des feuillures et vides en mortier sans retrait
- Mise en œuvre d'une maçonnerie en aggloméré de ciment creux

Localisation :**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.8 Démolition et recréation partielle du dallage existant

Démolition par sciage soigné du plancher bas du RdC existant pour aménagement des réseaux des sanitaires.

Recréation avec scellement sur le dallage existant, d'un nouveau dallage en béton hydrofugées dans la masse de classe d'exposition XC2 C25/30 soigneusement vibré compris armatures HA et TS et coffrage périphérique, coulée sur la plate-forme dédiée décrite précédemment.

Inclure la mise en œuvre d'un polyane sur sable au droit de la démolition, ainsi que toute sujétions de décaissé, réservations toute nature (incorporation de siphon de sol, complexe isolant + chape...).

Finition talochée lissée.

Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**Niveau Fondations/soubassement -Voir plans béton**

### 6.2.9 Création passage intérieur

Création de passage intérieur au travers des murs existants. Comprenant :

- Découpe de la nouvelle ouverture sur la maçonnerie porteuse
- Sciage du plancher bas
- Démolition partielle ou totale du soubassement
- Fouilles pour sommier dans la sous-couche existante sous le dallage
- Gros béton de blocage assurant une assise de réglage du sommier BA
- Réalisation des ouvrages BA porteurs en béton armé, incorporés dans la structure compris coffrage soigné, béton, armatures, ragréage si nécessaire. Section suivant étude béton.
  - o Sommier de répartition BA (SOMM.)
  - o Jambage BA / poteau BA (JB et P.)
  - o Poutre BA (Pout.)
- Reprise du plancher bas
  - o Remblais calcaire / blocage
  - o Dallage avec scellement sur existant

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton – passage pour le nouveau four**

### 6.2.10 Création de circulation intérieure

Création de passage intérieur au travers des murs existants. Comprenant :

- Découpe de la nouvelle ouverture sur la maçonnerie porteuse
- Ecrêtage, piquage du soubassement au niveau du plancher bas pour marquer un seuil de passage
- Réalisation des ouvrages BA porteurs en béton armé, incorporés dans la structure compris coffrage soigné, béton, armatures, ragréage si nécessaire. Section suivant étude béton.
  - o Linteau BA (Li.)
- Reprise soigneuse des tableaux - finition brute finie
- Création du seuil au droit du passage

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton – passages intérieurs**

### 6.2.11 Modification d'un passage intérieur

Modification d'un passage intérieur au travers d'un mur existant. Comprenant :

- Découpe de la maçonnerie porteuse
- Sciage du plancher bas
- Démolition partielle ou totale du soubassement
- Démolition totale du linteau
- Fouilles pour sommier dans le soubassement au niveau du dallage
- Réalisation des ouvrages BA porteurs en béton armé, incorporés dans la structure compris coffrage soigné, béton, armatures, ragréage si nécessaire. Section suivant étude béton.
  - o Sommier de répartition BA (SOMM.)
  - o Jambage BA / poteau BA (JB et P.)

- o Linteau BA (Li.)
- Reprise du plancher bas
  - o Rive du dallage avec joint marqué de part et d'autre du sommier

Localisation :

**Niveau Fondations/soubassement -Voir plans béton**

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.12 Modification d'ouvertures extérieures du RdC

Modification d'ouverture extérieure au travers des murs existants. Comprenant :

- Découpe de la nouvelle ouverture sur la maçonnerie porteuse
- Sciage du plancher bas
- Démolition partielle ou totale du soubassement
- Fouilles pour sommier dans la sous-couche existante sous le dallage
- Gros béton de blocage assurant une assise de réglage du sommier BA
- Réalisation des ouvrages BA porteurs en béton armé, incorporés dans la structure compris coffrage soigné, béton, armatures, ragréage si nécessaire. Section suivant étude béton.
  - o Sommier de répartition BA (SOMM.)
  - o Jambage BA / poteau BA (JB et P.)
  - o Linteau BA (Li.)
- Reprise du plancher bas
  - o Remblais calcaire / blocage
  - o Dallage avec scellement sur existant

Localisation :

**Niveau Fondations/soubassement -Voir plans béton**

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.13 Modification d'ouverture extérieure du R+1

Modification de la fenêtre extérieure du R+1. Comprenant :

- Dépose de l'appui de fenêtre existant
- Réhausse de l'allège en bloc ciment (aggloméré creux)
- Fourniture et pose d'un nouvel appui de fenêtre

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.14 Percements verticaux et horizontaux dans existant

L'entreprise devra les percements sur les murs et planchers bétons existants comprenant :

- Découpe, carottage pour passages des réseaux tout natures, en murs et planchers
- Sortie, tri et évacuation des gravais, évacuation vers des décharges agréées
- Nettoyage général

Localisation :

**Niveau Fondations/soubassement -Voir plans béton**

**Niveau RdC -Voir plans béton**

### 6.2.15 Intégration du coffret Gaz dans la façade existante

L'entreprise devra le percement du mur existant aux dimension fournies par le concessionnaire, comprenant :

- Sciage soigneux de la maçonnerie (soubassement et élévation RDC)
- Création d'un linteau BA

- Reprise des tableaux
- Sortie, tri et évacuation des gravois, évacuation vers des décharges agréées
- Nettoyage général

Localisation :

**Niveau RdC -Voir plans des lots techniques**

## [07] REMISE EN ETAT DES LIEUX

### 7.1 REPLIEMENT

En fin de chantier l'entreprise titulaire du présent marché doit le repliement de toutes installations impropres à la construction, matériaux et matériels utilisés qu'elle aura installé ainsi que le repliement des aménagements réglementaires et autres aménagements propres aux différentes installations de chantier pour chaque bâtiment, inclus toutes sujétions de remise en état à l'identique, nettoyage, protections, etc...

Conformément aux prescriptions du C.C.A.P et C.C.A.G.

### 7.2 NETTOYAGE EXTERIEUR

L'entreprise est tenue de débarrasser les voiries et voie à proximité du chantier des terres et boues provoquées par le passage de ses camions et de maintenir les abords du chantier dans un état d'entretien normal.

Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une décision d'entretien par une entreprise extérieure et ce, aux frais de l'entreprise.

L'Entreprise aura l'obligation de conserver les chaussées, allées et trottoirs existants dans un état constant de propreté satisfaisant. Pour ce faire, elle devra prendre, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les dispositions qu'elle jugera utiles. Elle devra faire le nécessaire pour éviter le rejet des boues de lavage aux réseaux d'égouts.

En cas de dégradation des voies, chaussées et trottoirs, l'Entrepreneur en devra la remise en état.

En fin d'opération, il sera procédé au nettoyage des abords des bâtiments démolis ainsi que la remise en état des surfaces abîmées.